# Coopération São Tomé e Príncipe - Communauté européenne

## Stratégie de coopération
## et
## Programme indicatif national

## SÃO TOMÉ E PRÍNCIPE – COMMUNAUTE EUROPEENNE

## 9ème FED

## 2002-2007

Le gouvernement de la République démocratique de São Tomé e Príncipe et la Commission européenne se sont mis d'accord sur ce qui suit :

(1) Le gouvernement de la République démocratique de São Tomé e Príncipe, représenté par M Mateus Meira Rita, ministre des affaires étrangères et de la coopération, ordonnateur national du FED, et la Commission européenne, représentée par Jochen Krebs, ambassadeur, chef de la délégation de la CE pour São Tomé e Príncipe, désignés ci-après comme les "Parties", se sont rencontrés à São Tomé le 30 avril 2003, en vue de déterminer les orientations générales de la coopération pour la période 2002 – 2007. Lors de ces entretiens, ont été établis le "Document de stratégie de coopération (DSC)" et le "Programme indicatif national (PIN)" de l'aide communautaire en faveur de la République démocratique de São Tomé e Príncipe, conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'Accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000. Par ces entretiens se termine le processus de programmation de la République démocratique de São Tomé e Príncipe.
Le "Document de stratégie de coopération" et le "Programme indicatif national" sont annexés au présent document.

(2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que la Commission européenne envisage de mettre à disposition de la République démocratique de São Tomé e Príncipe pour la période 2002-2007, un montant de 9,4 millions d'euros est prévu pour l'allocation visée à l'article 3.2 (a) de l'annexe IV de l'Accord de partenariat ACP-CE (allocation A) et de 3,5 millions pour celle visée à l'article 3.2 (b) (allocation B). Ces allocations ne constituent pas des droits et peuvent être révisées par la Commission européenne, à la suite de la réalisation des revues à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 5.7 de l'annexe IV de l'Accord de partenariat ACP-CE.

(3) L'allocation A est destinée au soutien macro-économique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets en appui aux domaines de concentration ou hors concentration de l'aide communautaire. Le programme indicatif dans le chapitre VI se réfère aux ressources de l'allocation A et aux reliquats non engagés des FED précédents, pour lesquels aucun projet ou programme n'avait été identifié dans les programmes indicatifs nationaux respectifs. Il tient compte aussi des financements dont la République démocratique de São Tomé e Príncipe bénéficie ou pourrait bénéficier sous d'autres ressources communautaires. Il ne préjuge pas d'autres décisions de financement de la Commission européenne.

(4) L'allocation B est destinée à couvrir des besoins imprévus tels que l'aide d'urgence lorsqu'une telle aide ne peut pas être financée sur le budget de la Commission européenne, des contributions à des initiatives d'allégement de la dette adoptées internationalement ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets néfastes de l'instabilité des recettes d'exportation. L'allocation B sera mobilisée selon des mécanismes et procédures spécifiques.

(5) La Banque européenne d'investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent document de stratégie de coopération par des opérations financées sur la facilité d'investissement et/ou de ses ressources propres, conformément aux articles 3 (a) et 4 du protocole financier de l'Accord de partenariat ACP-CE .

(6) Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'Accord de partenariat ACP-CE, l'ordonnateur national et le chef de délégation procèdent annuellement à une revue opérationnelle du programme indicatif national et entreprennent une revue à mi-parcours et en fin de parcours de la stratégie de coopération et du programme indicatif.

Les revues à mi-parcours et en fin de parcours auront lieu respectivement deux et quatre ans après la signature de la stratégie de coopération et du programme indicatif. A la suite de la réalisation des revues à mi-parcours et en fin de parcours, la Commission européenne peut revoir la dotation compte tenu des besoins actualisés et des performances.

L'accord des parties sur le présent document de stratégie de coopération et le programme indicatif national, sous réserve de la ratification et l'entrée en vigueur de l'Accord de partenariat ACP-CE, sera considéré comme définitivement acquis dans un délai de huit semaines après sa signature, sauf communication contraire de l'une ou de l'autre partie effectuée avant ce terme.

Signatures

Pour le Gouvernement de la République démocratique de São Tomé e Príncipe

Pour la Commission européenne

Le 30 avril 2003

RESUME

PARTIE A – STRATEGIE DE COOPERATION

1 OBJECTIFS DE LA COOPERATION DE LA CE ..... 4

2 OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DE SÃO TOMÉ E PRÍNCIPE – AGENDA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT ..... 5
2.1 Les objectifs ..... 5
2.2 Les résultats attendus ..... 5
2.3 Les secteurs prioritaires d'intervention: ..... 6

3 ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE DE SÃO TOME E PRINCIPE ..... 7
3.1 Situation politique intérieure: droits de l'homme, liberté d'expression et justice ..... 7
3.2 Performances économiques ..... 8
3.3 Progrès accomplis dans le processus de stabilisation ..... 9
3.4 L'horizon pétrole ..... 9
3.5 Indicateurs sociaux ..... 10
3.6 Profil et évaluation de la pauvreté ..... 11
3.7 Défis à moyens termes ..... 11

4 EVALUATION DE LA COOPERATION PASSEE ET PRESENTE ..... 13
4.1 Coopération STP/CE ..... 13
4.1.1 Le passé ..... 13
4.1.2 Le présent (voir matrice récapitulative en annexe) ..... 13
4.2 Bilans des interventions des autres partenaires (voir matrice récapitulative en annexe) ..... 14
4.3 Evaluation de la coopération et leçons à tirer ..... 15

5 LA STRATEGIE DE REPONSE ..... 16
5.1 Priorités de la coopération STP/CE ..... 16
5.2 Secteur de concentration: les transports ..... 16
5.3 Cohérence entre politiques communautaires et complémentarité avec les autres bailleurs de fonds ..... 18
5.4 Interventions de la BEI ..... 19
5.5 Partenariat avec le secteur privé et politique commerciale ..... 20
5.6 Dimension régionale de la coopération STP/CE ..... 20

6 LE PROGRAMME INDICATIF NATIONAL (PIN) ..... 23
6.1 Introduction
6.2 Les instruments financiers
6.3 Secteur de concentration: transports
6.4 Le cadre d'intervention
6.5 Le Calendrier financier globalisé
6.6 Chronogramme prévisionnel de la mise en oeuvre (2002-2007)

ANNEXES

# PARTIE A

# STRATÉGIE DE COOPÉRATION

## RESUME

L'économie santoméenne est faiblement diversifiée et repose essentiellement sur la production et l'exportation de cacao, lequel représente 90 % des recettes d'exportations. En plus il est vrai que, hormis sa petite taille, son isolement géographique et son relief très accidenté, le pays connaît de nombreuses carences structurelles. Les routes, les canalisations d'eau et bien d'autres infrastructures sont vétustes. La capacité d'absorption du pays reste très faible. Par ailleurs la croissance économique demeure entravée par un marché domestique exigu.

Les indicateurs sociaux sont effectivement meilleurs que dans beaucoup d'autres pays de niveau socio-économique comparable (indice de développement humain: 110ème vs. 125ème PIB/par tête), mais ces chiffres risquent d'occulter une paupérisation de la population qui continue à s'agrandir. En effet São Tomé e Príncipe survit grâce à l'aide extérieure (70 % du PIB), mais celle-ci se révèle peu efficace du fait de déficiences institutionnelles, de la diversité des bailleurs de fonds.

L'économie de la société santoméenne peine à se sortir de ces contradictions. L'endettement extérieur accentue sa dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds (dette publique: 270 millions de USD, soit 7 fois le PIB! L'industrie est quasi inexistante, et l'agriculture reste insuffisamment développée, tant pour les produits vivriers que pour les produits d'exportation. En outre, avec la chute des cours mondiaux du cacao et la baisse de la production, la balance des paiements s'est dégradée.

**Le pétrole pourrait apporter la croissance:** des sondages ont révélé la présence de pétrole à forte profondeur dans les eaux territoriales de la République démocratique de São Tomé e Príncipe. Un accord politique a été signé avec la Nigeria pour régler la question des frontières maritimes. Une autorité conjointe chargée d'exploiter une zone commune a été créée.
La mise en place d'une réelle capacité de décision et de mise en oeuvre des politiques publiques **est un élément essentiel** afin que les ressources pétrolières, qui ne seront d'ailleurs pas disponible avant 2007-2008, puissent être source de croissance. São Tomé e Príncipe est assez avancé et a enregistré beaucoup de succès du point de vue du processus démocratique. Toutefois il faut reconnaître que le cadre institutionnel et administratif doit être réformé, même si des progrès importants ont été déjà accomplis. (voir chapitre 3: analyse). Ceci conduira à une meilleure efficacité dans l'application des ressources.

**La stabilisation financière est l'autre pilier fondamental** et les résultats atteints par le programme semestriel de suivi, établi en 2002 avec l'FMI, détermineront l'éligibilité du pays à l'Initiative renforcée d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés. Cette stabilisation passe nécessairement par une discipline et un contrôle strict des dépenses d'Etat, par l'équilibre des finances publiques, de l'inflation (7,4 % en 2001) et de la circulation monétaire, sans oublier la stabilisation du taux de change. Dans de domaine quelques progrès a été accomplis en matière fiscale et de recouvrement des impôts, mais il faut poursuivre les efforts pour permettre la consolidation des résultats de la lutte pour la réduction de la pauvreté.

Dans ce contexte la concentration de l'intervention de la Commission européenne dans le secteur routier, avec une attention particulière à l'entretien et à la réhabilitation des pistes rurales, contribue de manière significative et spécifique à la réduction de la pauvreté,

favorisant l'utilisation et le développement de petites entreprises privées, qui travaillent dans le sous-secteur de l'entretien routier.
Le sous-secteur d'intervention identifié est d'extrême importance même pour un support aux zones agricoles et aux populations dispersées dans le territoire rural, pour éviter de les entraîner vers la zone urbaine. En sachant que 80 % du budget du pays est consacré aux infrastructures, qui sont une priorité nécessaire au développement du tourisme et à la circulation des marchandises, l'appui de la Commission européenne devient un soutien financier crucial pour São Tomé e Príncipe.

En autre l'appui de la Commission européenne permettra d'augmenter l'affectation des ressources propres de l'Etat aux politiques sociales.

Les interventions du PIN 9ème FED sur la base d'une enveloppe A de 9,4 millions d'euros, seront réparties **à 72,3 % pour l'entretien et la réhabilitation du réseau routier national, avec une attention particulière à l'entretien et à la réhabilitation des pistes rurales**.

Cet appui sera renforcé par un programme (1,5 Mio EUR) d'assistance technique au SENAE (Serviço Nacional de Estradas) pour la formation de professionnels pour la supervision de travaux et d'appui à l'ON (ordonnateur national: 0,80 Mio EUR) pour en augmenter les capacités.
Des programmes de formation pour favoriser le développement de petites entreprises de construction, actives dans le sous-secteur de l'entretien routier, sont prévues à concurrence de 0,3 Mio EUR.
Par contre le gouvernement de São Tomé e Príncipe s'engage à allouer dans les prochaines années un montant annuel comme contribution à l'entretien des routes et faire effectuer des audits périodiques du programme.

# PARTIE A - STRATÉGIE DE COOPÉRATION

## 1 OBJECTIFS DE LA COOPERATION DE LA COMMUNAUTE EUROPENNE

Conformément à l'article 177 du Traité instituant la Communauté européenne, la politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement favorise :

- le développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des plus défavorisés d'entre eux;
- l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale ;
- la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

Ces objectifs ont été confirmés et renforcés dans l'article 1 de l'Accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000, qui met un accent particulier sur l'objectif de réduction et, à terme, d'éradication de la pauvreté. La coopération entre la Communauté européenne et la République démocratique de São Tomé e Príncipe poursuivra ces objectifs, en prenant en compte les principes fondamentaux définis dans l'article 2 de l'Accord – spécialement le principe d'encouragement de l'appropriation des stratégies de développement par les pays et populations concernés – et les éléments essentiels ainsi que l'élément fondamental définis dans l'article 9.

Dans leur Déclaration sur la politique de développement de la Communauté européenne du 10 novembre 2000, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne ont décidé de concentrer les activités de la Communauté dans un nombre limité de domaines, choisis en fonction de leur contribution à la réduction de la pauvreté et pour lesquelles l'action communautaire offre une valeur ajoutée: lien entre commerce et développement; appui à l'intégration et à la coopération régionales; appui aux politiques macro-économiques; transports; sécurité alimentaire et développement rural durable; renforcement des capacités institutionnelles, notamment en matière de bonne gestion des affaires publiques et d'Etat de droit. La Déclaration spécifie aussi que, en conformité avec le cadre macro-économique, la Communauté européenne doit poursuivre ses appuis dans les secteurs sociaux (santé, éducation) notamment en vue d'assurer un accès équitable aux services sociaux.

Le Traité instituant la Communauté européenne prévoit que la Communauté et les Etats membres coordonnent leurs politiques en matière de coopération au développement et se concertent sur leurs programmes d'aide, y compris dans les organisations internationales et lors des conférences internationales. La coopération communautaire devra aussi déployer des efforts pour faire en sorte que les objectifs de la politique communautaire de développement soient pris en compte dans la conception et la mise en œuvre des autres politiques ayant un impact sur les pays en développement. En outre, comme stipulé dans l'article 20 de l'Accord de Cotonou, en vue de leur intégration dans tous les domaines de la coopération, une prise en compte systématique des questions thématiques ou transversales suivantes sera assurée: les questions de genre, l'environnement, le développement institutionnel et le renforcement des capacités.

Les objectifs et principes mentionnés ci-dessus et l'agenda politique national présenté dans le chapitre suivant constituent le point de départ pour la formulation du présent document de stratégie de coopération, conformément au principe d'appropriation nationale des stratégies de développement.

# 2 OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DE SÃO TOMÉ E PRÍNCIPE – AGENDA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Les 5 et 6 octobre 2000, le gouvernement de São Tomé e Príncipe a organisé une table ronde sur le développement avec l'ensemble de ses partenaires. Au cours de cette conférence, en s'appuyant sur le document stratégique intérimaire de lutte contre la pauvreté (DSRP-PRSP) arrêté avec la Banque mondiale, le gouvernement a présenté sa perspective de développement à moyen terme ainsi qu'un programme d'actions prioritaires (horizon 2000–2002) dans le cadre de ses interventions dans le domaine de la lutte contre la pauvreté (PRSP). Ce document a été approuvé par la totalité des bailleurs. Dans ce plan le gouvernement met l'accent sur les infrastructures, notamment le réseau routier et l'assainissement.

## 2.1 Les objectifs

Les objectifs principaux décrits dans ce plan d'actions prioritaires sont:

- augmenter le taux de croissance du produit national brut (PNB);
- constituer de nouveaux supports d'exportation et de services;
- professionnaliser les opérateurs économiques locaux, dans le domaine rural et agricole avec l'émergence d'une catégorie de petits entrepreneurs ayant accès aux intrants et aux crédits;
- désenclaver et diversifier les échanges, ce qui implique un rôle essentiel des politiques de transport;
- mettre en œuvre des réformes structurelles et institutionnelles afin de permettre le développement du secteur privé et la diversification économique nécessaires à la création d'emplois.

L'ensemble de ces actions a pour objectif final la lutte contre la pauvreté et vise à généraliser l'accès, pour les couches les plus démunies de la population, à l'éducation et à la formation, aux soins de santé primaires, à la sécurité alimentaire, à l'eau potable et à l'assainissement de manière à améliorer leur qualité de vie et leur bien-être.

## 2.2 Les résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- dans le domaine agriculture-élevage, d'importants progrès sont attendus concernant la distribution des terres (loi foncière, registre du cadastre), les services d'appui aux paysans (vulgarisation), la constitution d'un système national de caisses de crédit rural, le développement d'associations paysannes, la mise en place d'une politique de production de cacao de qualité ainsi que les bases techniques pour la diversification de nouvelles cultures et la mise en œuvre d'un programme de pistes rurales;
- dans les autres secteurs productifs, diverses évolutions significatives, en raison de l'importance des programmes de réalisation et de réhabilitation d'infrastructures économiques (en particulier le désenclavement total du pays par des interventions significatives dans le secteur routier) et des infrastructures sociales (adduction d'eau potable, écoles et infrastructure sanitaire), etc.;
- dans le domaine social, la définition des politiques sectorielles entamée en 1999;
- dans le domaine financier et monétaire, amélioration importante des recettes fiscales, maintien d'un niveau modéré d'inflation et stabilisation du taux de change de la monnaie;
- enfin, dans le domaine des réformes institutionnelles, le gouvernement prévoit une

rationalisation de la fonction publique (nouveau cadre organisationnel prévoyant la réduction des effectifs excédentaires ainsi qu'un réajustement à la hausse des salaires des fonctionnaires restants suite à un renforcement de leurs capacités).

Les principaux objectifs macro-économiques sont les suivants:

- une croissance du PIB en termes réels légèrement supérieure à celle de la population;
- une amélioration importante des recettes fiscales grâce à la croissance de la production et aux réformes structurelles engagées au niveau des douanes et de l'administration fiscale;
- la stabilisation simultanée des dépenses courantes;
- la mise en place d'une programmation triennale des investissements et l'inscription exclusive des dépenses d'investissement correspondant aux priorités sectorielles ou globales;
- la consolidation de l'excédent primaire;
- après l'allégement de la dette obtenu (Club de Paris – décembre 2000), l'effort doit être conduit maintenant dans le sens de l'admission de la République du São Tomé e Príncipe au bénéfice de l'initiative PPTE;
- la réduction drastique de l'inflation à court terme;
- la stabilisation des taux de change et la reconstitution des réserves de change.

| Indicateurs | 1999 | 2000 |
|---|---|---|
| Croissance du PIB* | +7,8 % | +6,3 % |
| Inflation* | +16,3 % | +9,8 % |
| Recettes fiscales/PIB | 14,2 % | 16,1 % |
| Solde primaire courant/PIB | -6,5 % | -5,6 % |
| Déficit global/PIB | 29,9 % | 28,5 % |
| Réserves de change (mois d'importations) | 4,8 | 5,6 |

* par rapport aux années précédentes

A terme, une forte progression du PIB est indispensable pour entraîner simultanément une amélioration sensible des conditions de vie et un niveau de ressources publiques suffisant pour permettre au gouvernement de couvrir, dans de bonnes conditions, l'ensemble de ses charges. C'est dans cette perspective que seront mises en œuvre sans délais les stratégies globales et sectorielles visant la diversification des productions agricoles, l'amélioration de la productivité, le développement de la pêche, le développement des activités liées au tourisme, la relance de l'activité de construction, la réforme de l'administration et le renforcement de ses capacités.

### 2.3 Les secteurs prioritaires d'intervention

Pour la période 2000–2002, cinq secteurs prioritaires ont été retenus:

- agriculture (deux axes: poursuite de la réforme foncière et amélioration des conditions de production et de commercialisation des produits de l'agriculture et de l'élevage);
- infrastructures productives (répondre notamment aux besoins des opérateurs privés pour l'énergie et les transports);
- éducation (création d'un enseignement de base de qualité d'une durée de 6 ans);
- santé (meilleurs services mais aussi financement du secteur);
- renforcement des capacités de gestion publique (sur les trois domaines de la gestion

économique et financière, de la restructuration de la fonction publique et de l'appareil judiciaire).

# 3 ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE DE SÃO TOME E PRÍNCIPE

| Indicateur du développement humain | 1999 | 2000 |
|---|---|---|
| Classement IDH | 132 | 110 |
| Espérance de vie à la naissance | 64,0 | 64,7 |
| Taux d'alphabétisation des adultes | 57,0 % | 73,2 % |
| Taux de mortalité infantile °/°° | 63 °/°° | 58 °/°° |
| Population ayant accès à l'eau salubre | 33 % | 45 % |
| PIB par tête (USD) | 380 | 306 |

## 3.1 Situation politique intérieure: droits de l'homme, liberté d'expression et justice

Après l'initiation en 1990 du système de gestion démocratique et du pluralisme politique avec l'adoption d'une nouvelle Constitution et d'une charte des partis politiques, la préoccupation majeure de São Tomé e Príncipe est la consolidation des institutions existantes.
La nouvelle Constitution garantit le respect des droits fondamentaux de l'homme y compris les libertés d'expression et d'association et elle établit la séparation entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

Le régime politique est du type semi-présidentiel, dans lequel le pouvoir exécutif est partagé entre le Président de la République et le Conseil des ministres. Le gouvernement, dirigé par le Premier ministre, est responsable de ses actes devant l'assemblée nationale. Le système judiciaire est constitutionnellement indépendant.

Depuis 1991, trois élections présidentielles et trois élections législatives déclarées libres et transparentes par les observateurs internationaux se sont déroulées sans le moindre incident ni contestation, nonobstant les trois alternances qui sont intervenues.

La période qui a suivi la démocratisation a été marquée par une instabilité politique caractérisée par de fréquents changements de gouvernement dus au manque de clarté de la division des pouvoirs entre le Président et le gouvernement. L'instabilité politique et les problèmes institutionnels renforcent les difficultés économiques du pays et contribuent aussi au manque d'efficacité de l'administration publique.

Aucun parti politique n'a obtenu une majorité absolue lors des élections législatives du 3 mars 2002. Bien qu'avec un numéro de votes inférieur de quelques dizaines d'unités à la coalition MDFM/PCD (Mouvement démocratique des forces du changement/Parti de convergence démocratique), le MLSP (Mouvement de Libération de São Tomé e Príncipe) a obtenu 24 des 55 sièges disponibles pour l'Assemblée contre les 23 de la coalition MDFM/PCD et les 8 de la troisième coalition, Uê-Kedaji Le MLSP a marqué son accord sur la formation d'un gouvernement d'unité nationale comprenant les trois partis ou coalition représentées à l'Assemblée nationale.

Le Président de la République a donc nommé un homme politique indépendant qui a auparavant occupé le poste d'ambassadeur au Portugal. Le nouveau Premier ministre a déclaré qu'il souhaite que le dialogue sur la question du programme PPTE pour les pays hautement endettés soit réouvert entre le gouvernement et les institutions de Bretton Woods. Le pays en est à son 11ème gouvernement depuis l'instauration de la démocratie multipartite en 1991.

La République démocratique de São Tomé e Príncipe adhère à la majorité des conventions et traités internationaux sur les droits de l'homme. La liberté d'expression et de réunion est assurée. Trois journaux indépendants sont édités plus ou moins régulièrement dans le pays.

### 3.2 Performances économiques

Avec un "Produit intérieur brut (PIB)" estimé à 41,3 millions (Mio) USD en 2000 pour une population de 130 000 habitants, la République démocratique de São Tomé e Príncipe reste un pays très pauvre avec une croissance faible et une économie peu diversifiée encore marquée par la prédominance du cacao.
La structure du PIB témoigne de la fragilité de l'économie santoméenne. Le secteur primaire compte pour environ 20 % du PIB et reste dominé par le cacao. Les autres produits agricoles d'exportation (coprah, café) ont fortement régressé. L'élevage a également connu un déclin important et la pêche représente à peine 2 % du PIB. La principale évolution positive, liée à la mise en œuvre de la réforme foncière, est la progression soutenue de la production vivrière constatée ces dernières années.

Le secteur secondaire représente 19 % du PIB en 2000, en incluant l'énergie et la construction civile. Le secteur manufacturier pèse pour à peine 4 %. Il s'appuie sur un tissu industriel très peu développé, fragile et qui travaille très en dessous de sa capacité réelle.
Le secteur tertiaire domine largement (58 % du PIB). Cette position s'explique essentiellement par l'importance de l'administration publique (23 % du PIB) et, dans une moindre mesure, par l'essor du commerce et des transports après la libéralisation de l'économie.
La contribution du tourisme reste marginale (2 % du PIB) malgré les potentiels naturel et culturel indéniables dont le pays dispose. La raison tient aux coûts élevés d'approche et à un manque de promotion de la part des autorités. L'archipel abritant une flore et une faune très riches, l'écotourisme doit être considéré comme une option importante. Deux parcs naturels, Obô à São Tomé et Obô à Príncipe ont été identifiés par Ecofac et la formation de gardes forestiers a été entreprise avec la coopération allemande (GTZ) en 1995. Ecofac a également formé des guides et ouvert des circuits spécifiques dans les aires protégées qui ont été mis à la disposition de tours opérateurs pour développer le tourisme des randonnées pédestres et vision de la faune et de la flore autochtone.

Depuis le début des années 80, la politique des autorités santoméennes a conduit à une augmentation du déficit public. Durant cette période, la baisse des ressources locales a été compensée par l'augmentation de l'aide et de la dette extérieure.

L'endettement extérieur accentue sa dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds. Une partie importante (jusqu'à 80 %) de sa dette extérieure pourrait être annulée (initiative PPTE), à condition qu'une série de mesures draconiennespermettant de contribuer à l'assainissement de l'économie soient prises.
Après 2002, les indicateurs macro-économiques devraient intégrer progressivement les effets

(i) des mesures structurelles d'appui en faveur de l'expansion et de la diversification du secteur agricole, (ii) des modifications sensibles de la demande intérieure (augmentation liée à une progression plus importante du pouvoir d'achat et à la favorisation des produits locaux), (iii) de l'affirmation progressive du rôle du tourisme et de certaines activités franches dans la croissance du PIB. Le taux de croissance du PIB pourrait atteindre un niveau nettement plus élevé (6 à 7 % par an en termes réels). Celui-ci assurerait une amélioration significative du PIB par habitant. Le scénario macro-économique devrait par ailleurs être fortement influencé par le secteur pétrolier qui, dans une hypothèse optimiste, devrait commencer à avoir un impact important sur la production, les exportations et les recettes budgétaires.

### 3.3 Progrès accomplis dans le processus de stabilisation

Le processus de stabilisation est en cours et, en fonction des résultats atteints par le programme de suivi semestriel, établi en 2002 avec le FMI, la République de São Tomé e Príncipe pourra négocier un programme d'appui macro-économique, qui à son tour déterminera l'éligibilité du pays à l'initiative PPTE.

Malheureusement, les rendez-vous électoraux de 2001 et 2002 n'ont pas permis le maintien ces progrès et lors de la mission du FMI d'août 2002 un déficit important du solde primairea été constaté. Par conséquent la FRPC a été temporairement suspendue. Une nouvelle évaluation de l'état de l'économie en fin 2002 déterminera si le pays peut de nouveau avancer vers le point d'achèvement ou s'il sera rétrocédé au point de décision

Les réformes fiscales ont été réalisées (nouveau tarif douanier appliqué depuis 2000) ou en cours d'achèvement (réforme de la fiscalité intérieure).

La réforme de la gestion de la fonction publique est entrée dans sa dernière phase et devrait être terminée avant la fin de l'année 2002.

La réforme du Code des investissements a été soumise à l'Assemblée pour approbation.
La libéralisation du régime des changes est achevée et le taux de change de la dobras est désormais soumis au seul marché.

São Tomé e Príncipe a récemment entrepris des démarches officielles pour obtenir son intégration dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC), organisme dont il fait partie à l'heure actuelle seulement en tant qu'observateur.

### 3.4 L'horizon pétrole

La conclusion récente avec le Nigeria d'un accord d'exploitation conjointe de la zone pétrolière off shore (40 % des revenus contre. 60 % pour la Nigeria) peut apporter à São Tomé e Príncipe des ressources supplémentaires qui, si bien gérées, seront d'une importance déterminante dans la lutte contre la pauvreté. Une autorité conjointe, chargée d'exploiter une zone commune, a été créée. A l'heure actuelle, en raison du manque d'une étude géologique fiable, aucune estimation concrète n'est possible en ce qui concerne la quantité et la qualité des produits qui pourront être exploités. Pour le moment on se base sur des projections de la situation guinéenne. Le cas échéant et dans les conditions les plus favorables, le début de l'exploitation ne pourra donner ses effets positifs qu'en 2008. L'utilisation efficace et transparente des ressources générées par le pétrole pour éviter un impact déstabilisant sur la population santoméenne devrait aussi être une des priorités du gouvernement.

Le gouvernement a renforcé sa politique monétaire et des finances publiques et a accéléré de nombreuses mesures structurelles, notamment dans les domaines de la réforme de la fonction publique et de l'élaboration de la législation pétrolière. Le tarif douanier a été révisé et le gouvernement a éliminé toutes les exonérations fiscales et douanières. Désormais, les douanes santoméennes bénéficient d'une nouvelle version du système Sydonia élaboré par les douanes françaises.

La question de la bonne gouvernance a toujours été à l'ordre du jour. Dans ce contexte, des efforts ont été faits pour qu'il ya ait une grande transparence dans la gestion. Un programme de réforme administrative a été mis en place, dont le but fondamental est de créer les conditions pour le renforcement de la capacité des institutions. Bien que São Tomé e Príncipe a été un des premiers pays du continent à réussir sa "transition démocratique", le cadre institutionnel et administratif doit être réformé. Cette réforme portera, avant tout, sur le redimensionnent de l'administration publique et, en particulier, sur les modes de gestion des affaires publiques.

### 3.5 Indicateurs sociaux

Une grave crise sociale affecte aujourd'hui la République démocratique de São Tomé e Príncipe. Elle provient des effets croisés dus au manque de dynamisme productif et du blocage des finances publiques. Cette crise est particulièrement sensible parmi les couches les plus défavorisées de la population. Celles-ci sont confrontées à une situation **de baisse de leur pouvoir d'achat,** de sous-emploi chronique et de détérioration des services sociaux de base dont elles étaient bénéficiaires. Mais elle touche également les classes moyennes dont les ressources financières ont littéralement fondu. Celles des ménages ont baissé de 1,3 % en moyenne annuelle à partir de 1986, soit une perte cumulée de 18,3 % sur 12 ans. On estime que la part de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté, et qui avait été évaluée en 1994 à 40 % du total, dont 33 % serait en situation d'extrême pauvreté, a sensiblement augmenté ces dernières années.

Les premiers concernés par cette dégradation sont les plus défavorisés, parmi lesquels ont compte les personnes âgées isolées, les travailleurs agricoles et les femmes.

Les familles monoparentales dont le chef est une femme représentent un tiers du total des ménages, sans que les pères contribuent au soutien du ménage ou à l'éducation des enfants. Ces femmes disposent rarement de revenus fixes et les maigres aides qui leur sont accordées ne pèsent plus grande chose, faute d'avoir été réévaluées.

Le niveau qualitatif du système national d'éducation est également bas. Les insuffisances se constatent aussi bien dans le primaire et dans le secondaire (pour lequel 15 % seulement des enseignants possèdent une qualification réelle) que dans l'enseignement technique et professionnel, incapable de fournir une formation effective permettant d'exercer un métier.

La situation du secteur de la santé n'est pas moins faible. Le paludisme est la première cause de mortalité dans le pays. Mais, plus généralement, c'est le manque d'accès à l'eau potable, ainsi que les problèmes de l'assainissement de l'eau, qui rendent très précaire l'état sanitaire de la population.

La véritable question est celle de la dette. A l'heure actuelle, les moyens budgétaires tout comme l'aide publique au développement ne suffisent pas à répondre aux besoins.

Une dernière difficulté est le niveau actuel de l'emploi qui est très bas, faute de croissance et de diversification économique.

### 3.6 Profil et évaluation de la pauvreté

En 2000, le PIB par habitant en République démocratique de São Tomé e Príncipe s'élevait à environ 306 USD. Donc, selon le classement de la Banque mondiale, la République démocratique de São Tomé e Príncipe figure dans la catégorie des pays très pauvres (voir en annexe le tableau avec les indicateurs du développement humain).

Au début de l'année 2001, une étude conduite dans le cadre d'un projet de lutte contre la pauvreté et pour la préparation du document stratégique de lutte contre la pauvreté a permis de mieux cerner la situation actuelle. Outre le revenu comme base principale du bien-être ou du niveau de vie, le degré d'inégalité de distribution de revenu a été examiné afin de définir un profil plus complet de la pauvreté dans le pays. Ainsi, l'enquête a permis de faire apparaître qu'en milieu urbain les dépenses moyennes par tête sont plus élevées qu'en milieu rural. Mais, si l'on considère le lieu de résidence, les disparités sont encore plus grandes. Globalement, la dépense moyenne par tête décroît au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la capitale São Tomé. L'enquête a montré aussi que quel que soit le lieu de résidence, la dépense moyenne par tête est plus élevée dans les ménages dont le chef est de sexe masculin. Pour ce qui concerne les ménages dont le chef est de sexe féminin, on note une différence très nette entre les ménages urbains et ruraux. Les bas salaires représentent un problème majeur à São Tomé e Príncipe et associés à la dégradation des conditions socio-économiques du pays ont entraîné davantage un appauvrissement de la population.
Les travaux d'analyse se poursuivent et devraient permettre de compléter la connaissance de la situation sociale du pays et d'implanter un système d'indicateurs de suivi.

### 3.7 Défis à moyens termes

Une croissance durable pour un pays comme São Tomé e Príncipe est conditionnée à l'allégement ou à la suppression des nombreuses contraintes qui entravent le développement national.

On peut distinguer cinq groupes de contraintes :

- Contraintes liées aux déséquilibres macro-économiques et aux mauvaises performances de gestion économique et financière
  La faiblesse structurelle des ressources propres de l'Etat constitue un handicap majeur puisqu'elle empêche de dégager une capacité d'épargne publique pour financer les dépenses de développement. L'aide extérieure, sans laquelle les investissements publics seraient dérisoires et les services d'éducation et de santé ne pourraient fonctionner, ne peut continuer de se substituer de manière permanente à la faiblesse des structures de l'Etat.
- Contraintes entravant le développement de la production et des échanges
  Le manque total d'entretien d'un réseau routier jadis très serré a créé de nombreuses poches enclavées dans les deux îles. Plusieurs zones à potentialité productive importante sont donc désormais complètement abandonnées et beaucoup d'autres souffrent énormément des difficultés des échanges.

La fiscalité, telle qu'elle était conçue, pénalisait l'activité productive nationale, particulièrement agricole (fiscalité plus dissuasive vis-à-vis des produits d'exportation que vis-à-vis des importations commerciales de produits alimentaires). La réforme tarifaire appliquée depuis 2000 devrait permettre un développement plus rapide des exportations. De plus, le système bancaire actuel est totalement inadapté aux besoins des opérateurs économiques, qu'il s'agisse de favoriser la mobilisation de l'épargne privée ou d'appuyer, par des crédits de moyen-long terme, la réalisation de projets d'investissements.

- Contraintes de population et de société

  Selon les projections démographiques réalisées par l'institut national des statistiques (1996), même en se fondant sur l'hypothèse d'une réduction du taux de fécondité (de –10 % à –20 %) et d'un solde migratoire nul, la population santoméenne devrait passer de 165 000 en 2001 à 200 000 en 2007. En vingt ans (1996-2016), la population devrait doubler.

  L'ensemble des services de base (éducation, santé, eau, assainissement, logement, ...) sont dans un état de délabrement quasi total. A ce niveau aussi, les difficultés des déplacements créent des entraves insurmontables pour leur développement et, en général, pour une véritable lutte contre la pauvreté.

- Contraintes exogènes et autres facteurs d'incertitude

  Le caractère (partiellement) extraverti de l'économie santoméenne rend évidente la sensibilité de celle-ci à l'évolution des cours mondiaux du cacao, du pétrole, de certains produits alimentaires de base et des intrants les plus employés dans l'agriculture et par les quelques industries locales.

# 4 EVALUATION DE LA COOPERATION PASSEE ET PRESENTE

L'aide totale à São Tomé e Príncipe a atteint en 1999 un total de 34,4 millions (Mio) USD, soit une augmentation de 66,2 % par rapport à 1998. Cette aide extérieure était pour 21,4 % d'origine multilatérale (7,4 Mio USD) soit une diminution de 10,3 % par rapport à 1998 et 78,6 % étaient d'origine bilatérale (27 Mio USD), soit augmentation de 116,6 % par comparaison avec 1998.
Les sept secteurs de l'agriculture, forêt et pêche, de la gestion de l'économie et du développement social, de l'administration du développement, de la santé, de la mise en valeur des ressources humaines et du transport représentent 82,5 % du montant global de l'aide extérieure.
Du volume total de l'aide extérieure accordée à São Tomé e Príncipe en 1999, 46,9 % ont été affectés au volet coopération technique. Sur ce montant, 62,1 % sont d'origine multilatérale et 47,9 % d'origine bilatérale. Les grands consommateurs de l'assistance technique sont les secteurs de l'agriculture et de la santé.

## 4.1 Coopération STP/CE

### 4.1.1 Le passé

Dans le passé, la coopération de la Communauté européenne a été principalement orientée vers les infrastructures et le développement rural.
Une grande partie des PIN 5ème et 6ème FED (6 Mio EUR) a été affectée au financement d'une plantation de 650ha de palmiers à huile. Un crédit de 2 millions d'euros au titre des capitaux à risques de la BEI a permis la mise en place d'une huilerie de palme (Emolve) pour satisfaire les besoins de toute la population. La filière cacao a surtout bénéficié d'une aide au titre des transferts Stabex. Un important goulot d'étranglement dans le développement du pays provient de l'absence ou de l'état dégradé des infrastructures dans le domaine routier, crucial pour l'écoulement des produits agricoles, de l'énergie et de l'eau potable. La plus grande partie des fonds du 7ème FED a été engagée pour un programme d'adduction d'eau dans la capitale. Le 7ème FED a en outre permis le bitumage d'un tronçon routier facilitant le transport de l'huile de palme (São João dos Angolares – Ribeira Peixe) ou encore l'assistance technique auprès des services de l'ON.
A ces chiffres il faut aussi ajouter l'accord de pêche signé pour la période 1996-1999 pour un montant de 2 175 000 euros.

### 4.1.2 Le présent

Programme indicatif national (PIN) en cours (8ème FED)
Le 8ème FED (9,5 Mio EUR) s'est orienté vers le développement des infrastructures de base. Les secteurs de l'eau (adduction d'eau des villes de Trindade, São João dos Angolares et Santo António à Príncipe pour un montant de 2,75 Mio EUR), des transports (pistes rurales à São Tomé et à Príncipe en cofinancement avec l'Agence française de développement, pour un montant de la Commission européenne de 3,14 Mio EUR sur un montant global de 5,64 Mio EUR) et de l'énergie (centrale hydroélectrique de rio Contador pour un montant de 3,15 Mio EUR) sont actuellement la base de l'intervention de la Commission européenne en République démocratique de São Tomé e Príncipe.

Hors programme PIN

Deux interventions dans le cadre de l'appui à l'ajustement structurel sont en cours. Il s'agit d'un appui institutionnel pour le suivi des réformes structurelles d'une valeur de 1,2 Mio EUR et d'un FAS d'une valeur de 2,8 Mio EUR. Des actions d'appui social au monde rural, financées dans le cadre du Stabex 92 à hauteur d'environ 950 000 EUR, sont actuellement en cours d'exécution.

Banque européenne d'investissement (BEI)
La dernière opération de la Banque européenne en République démocratique de São Tomé e Príncipe concerne le secteur électricité: un prêt sur capitaux à risque de 5,6 Mio EUR, au titre de la Convention de Lomé IV 1er protocole, signé en 1995. Le projet, qui comportait trois volets: production, distribution et réhabilitation des turbines de la centrale de rio Contador, se déroule de façon satisfaisante quoiqu'en retard sur le calendrier initial. Les deux premières composantes de l'investissement sont réalisées, la troisième est en cours de réalisation.

Programme indicatif régional (PIR)
Sur le plan régional, la République démocratique de São Tomé e Príncipe bénéficie de la mise en œuvre du programme pour l'utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers en Afrique centrale (Ecofac), du programme culturel régional en Afrique centrale (Proculture) et des multiples actions programmées dans le cadre du programme PALOP. Pour le projet d'appui au développement des systèmes statistiques dans les pays PALOP, São Tomé e Príncipe est le chef de file.

Lignes budgétaires de la Commission européenne
D'autres interventions sont mises en oeuvre avec l'apport financier du budget de la Commission européenne. Il s'agit de deux projets cofinancés avec deux ONG, l'un sur la transformation artisanale des produits agricoles et de la pêche (ONG italienne Nuova Frontiera-Alisei) et l'autre sur les soins de santé primaire (ONG portugaise Val Flor)

Accord de pêche
La coopération entre la Communauté européenne et São Tomé e Príncipe dans ce domaine remontent à la signature de l'Accord de Pêche en 1984. Le dernier accord de pêche a couvert la période 1.6.1999-31.5.2002 avec une compensation financière totale de 2 030 000 EUR, dont 50 % destinés au financement des activités spécifiques visant au développement du secteur de la pêche dans le pays (programmes scientifiques et techniques, surveillance, appui à l'administration du secteur, éducation, pêche artisanale, etc.)

L'Accord de Pêche fait référence exclusivement à la pêche au thon. L'emploi que l'on fait du dernier accord varie en fonction du segment considéré sur le plan des licences octroyées, mais il reste assez limité sur le plan du produit de la pêche. En effet, le thon étant une espèce migratoire, la pêche d'une certaine zone peut varier beaucoup d'une année à l'autre. La CE et São Tomé ont entamé des négociations en février 2002 pour renouveler le Protocole, afin de fixer les conditions techniques et financières des activités de pêche pour la période du 1.6.2002 au 31.5.2005.

## 4.2 Bilan des interventions des autres partenaires (voir matrice récapitulative en annexe)

Deux Etats membres sont représentés à São Tomé e Príncipe: le Portugal (ambassade) et la France (service de coopération et d'action culturelle rattaché à l'ambassade de France au

Gabon), les autres représentations diplomatiques accréditées pour la République démocratique de São Tomé e Príncipe étant situées soit au Gabon (Allemagne, Espagne, Belgique), soit en Angola (Italie, Royaume-Uni, Pays-Bas, Suède).
Les principaux secteurs d'intervention de la coopération portugaise (8,9 Mio USD en 1999) sont la santé, l'éducation, l'administration interne et la communication sociale. Le programme de coopération du Portugal prévoit aussi une assistance aux finances publiques et un appui institutionnel.
En ce qui concerne la France (5 Mio USD en 1999) ses domaines d'intervention se concentrent principalement sur l'agriculture familiale et la pêche artisanale, le secteur des transports et l'aménagement urbain, l'éducation et la culture, le renforcement des capacités institutionnelles et l'appui à la société civile.
L'Espagne finance des projets dans les domaines de l'agriculture (culture du poivre) et de la pêche; l'Italie a récemment (1999) accordé une aide alimentaire (200 000 EUR) et vient d'approuver une intervention dans le secteur de l'éducation (formation des éducateurs d'enfants – env. 750 000 EUR sur 3 ans).
Depuis 1996, 80 % de l'aide accordée par Taiwan (21,86 Mio USD en 2000) au gouvernement de São Tomé et Principe vise à améliorer les infrastructures.
Le système des Nations unies (2,1 Mio USD en 1999) est actif dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'assainissement de l'eau, de la gestion du développement et de l'appui à l'agriculture familiale.
Le FMI a accordé à São Tomé et Príncipe, en avril 2000, un prêt au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) basée sur le document de politique économique et financière. Le prêt accordé s'élève à 6,657 Mio STD et sera décaissé dans le cadre de l'accord triennal assujetti au respect des critères de réalisation et à l'achèvement des revues du programme.
La Banque mondiale a octroyé un crédit équivalent à 10 Mio USD dont les objectifs principaux sont (i) l'amélioration de la mobilisation des ressources intérieures, (ii) la rationalisation de la gestion des dépenses publiques et le renforcement de l'administration publique et (iii) la continuation du programme de réforme des entreprises publiques.
Les autorités ont obtenu en 1999 des créanciers du Club de Paris un rééchelonnement aux conditions de Naples du service de la dette extérieure, avec une réduction de 67 % de la valeur actualisée nette de la dette.

### 4.3 Evaluation de la coopération et leçons à tirer

Bien que São Tomé e Príncipe ait bénéficié d'une aide assez importante, mais en diminution constante, tout au long de la dernière décade (moyenne de 77 USD/habitant/an), les résultats demeurent insuffisants.

Les raisons de ces échecs sont à rechercher d'un côté dans la faiblesse chronique des capacités locales pour l'instruction, l'évaluation ex-ante, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation ex-post des projets (tant au niveau de l'administration publique que de la société civile), dans les difficultés de définition et de suivi d'une programmation de développement cohérente et viable ainsi que dans une moindre, mais non négligeable mesure, dans une corruption souvent à niveau peu élevé, mais généralisée.

Sa petite taille et l'insularité, ainsi que le faible niveau d'instruction de sa population dans son ensemble ont fait que le pays n'a pas souvent été en mesure de s'adapter aux procédures administratives, de plus en plus rigides, des différents bailleurs. D'autre part, le faible niveau

de coordination et de recherche de synergies de la part des bailleurs n'a pas simplifié les choses.

Le résultat de cet état de choses est l'acceptation de propositions d'interventions dont les contours et conséquences sont peu connus, sans s'assurer d'être en mesure de respecter a posteriori les engagements que cette intervention exige pour en assurer la viabilité.

Les gros projets dépassent les capacités des entreprises locales et favorisent les interventions ponctuelles des entreprises étrangères, qui, une fois l'intervention terminée, s'en vont, le marché local n'étant pas à mesure d'absorber leur permanence. Les coûts des projets sont ainsi très élevés et les retombées pour le pays restent faibles.

Ces dernières années, cette situation est en train de se modifier avec la création de PME, surtout dans le secteur de la construction civile, qui est en train de connaître une expansion assez considérable.

La société civile est également en train de mieux se structurer avec la création d'une fédération des ONG locales.

# 5 LA STRATEGIE DE REPONSE

## 5.1 Priorités de la coopération STP/CE

Les principes de la coopération entre la Communauté européenne et la République démocratique de São Tomé e Príncipe visent prioritairement la lutte contre la pauvreté intervenant dans des secteurs vitaux en vue d'un développement économique et social harmonieux. Les actions seront menées de concert avec les autres instances de développement (bailleurs, gouvernement et société civile) dans un but d'intégration et de complémentarité maximale.

L'action de soutien de la CE se situe dans le cadre **du plan de développement du pays à l'horizon 2005**, où le point d'achèvement de l'initiative PPTE est un aspect crucial, en sachant que les politiques sectorielles santé et éducation devront faire l'objet par la suite de tables rondes.

En comparant les secteurs prioritaires d'intervention, les principaux déficits de financement des investissements publics identifiés se situent, par ordre d'importance, au niveau des secteurs des transports, de l'énergie, de l'appui institutionnel (y compris la recherche d'un équilibre macro-économique), de l'éducation et de l'adduction d'eau. Le total des montants nécessaires, au cours des trois années à venir, pour faire face à ces besoins s'élève à 49,7 Mio USD.

## 5.2 Secteur de concentration: les transports

D'une façon générale, **la réhabilitation de voies d'accès vers des zones rurales enclavées et à bonne potentialité productive est un élément essentiel de développement économique et de lutte contre la pauvreté.**

L'enjeu économique majeur consiste en effet à ouvrir l'archipel sur le marché mondial et à

diversifier ses échanges. Cet enjeu met en avant le rôle primordial que doivent jouer les politiques de transport au cours des prochaines années.

L'existence d'infrastructures est un élément indispensable pour le développement d'une stratégie de relance sociale et économique. Les infrastructures routières servent à développer la circulation des personnes et des marchandises et par ailleurs à éliminer l'isolement des différentes localités et peuples pour réaliser une synergie des diverses activités de production. Le 80 % du budget du pays est consacré aux infrastructures, qui sont une priorité nécessaire au développement du tourisme, à la circulation des marchandises et à la lutte contre la pauvreté.

Le processus de développement du pays s'est heurté contre un rythme très lent de développement des infrastructures économiques physiques. Les routes, non seulement n'ont pas été construites, mais celles qui existaient ont connu une dégradation substantielle et continue.

En effet, la construction et/ou la réhabilitation de ces routes permettront d'une part aux paysans en particulier et aux producteurs de cacao d'acheminer plus aisément leur production vers la ville en vue de leur commercialisation ou leur exportation. D'autre part, les commerçants des villes verront leur marché s'élargir à un plus grand nombre de consommateurs ruraux disposant davantage de moyens monétaires et de mobilité.

Sur le plan social aussi, la possibilité pour les populations rurales de joindre avec plus de souplesse et rapidité les centres de santé primaire, les hôpitaux, les écoles et les structures administratives de référence ne pourra que renforcer l'efficacité des interventions en faveur de la santé, de l'éducation et de l'administration publique qui représentent justement le principal goulot d'étranglement pour leur véritable développement.

En plus, grâce à l'appui de la Commission européenne au secteur des transports, le gouvernement de São Tomé e Príncipe pourra réorienter des ressources budgétaires au profit de l'éducation et de la santé, en particulier à travers la formation et une valorisation des conditions de travail

L'effet négatif d'une éventuelle migration plus importante vers la capitale devrait être nul puisque, disposant de ressources monétaires nouvelles grâce au fruit de son travail, le paysan aura plutôt tendance à rester à la campagne d'autant que le pays est de petite taille et que l'exode rural ne nécessite pas de moyens de communication développés. Par ailleurs, la population rurale connaît bien les problèmes d'emplois rencontrés par les citadins ainsi que le coût de la vie plus élevé de la ville.

Pour s'assurer que les projets d'infrastructure soient ciblés sur la réduction de la pauvreté, l'intervention de concentration de la Commission européenne aura une attention particulière à l'entretien et à la réhabilitation des pistes rurales, favorisant l'utilisation et le développement de petites entreprises privées, qui travaillent dans le sous-secteur de l'entretien routier.

Le sous-secteur d'intervention identifié est d'extrême importance même pour un support aux zones agricoles et aux populations dispersées dans le territoire rural. Le SENAE (Serviço Nacional de Estradas) devra être restructuré et son rôle transformé. L'organisme de programmation, d'exécution et de contrôle doit se transformer en organisme seulement de programmation et gestion de l'entretien, en laissant aux entreprises privées l'exécution des

travaux. Il faudra aussi approvisionner de façon effective le Fonds routier, qui, au cours des dernières années a fonctionné d'une manière insuffisante et développer spécifiquement pour la SENAE un programme d'assistance technique avec des experts étrangers, visant entre autre à augmenter les capacités d'organisation et de direction du personnel. De plus, des programmes de formation pour favoriser le développement de petites entreprises de construction, actives dans le sous-secteur de l'entretien routier et surtout des pistes rurales dans des zones décentralisées et de support à la production agricole devraient être développés.

Par ailleurs le gouvernement de São Tomé e Príncipe s'engage à affecter à l'entretien des routes un montant annuel et à développer une efficace politique d'aménagement du territoire pour protéger et valoriser au mieux son environnement naturel. Il permettra en outre à la Commission européenne d'effectuer un contrôle périodique du programme d'entretien et de réhabilitation routière.

### 5.3 Cohérence entre politiques communautaires et complémentarité avec les autres bailleurs de fonds

Si l'on se réfère aux objectifs généraux de l'Accord de Cotonou cités ci-dessus, les principes directeurs de la nouvelle coopération Communauté européenne/São Tomé e Príncipe indiquent **la nécessité de concentrer les moyens financiers disponibles au titre du 9ème FED à un seul secteur,** de façon à pouvoir y intervenir de la manière la plus exhaustive possible.

En considérant les avantages comparatifs de l'intervention de la Communauté européenne à São Tomé e Príncipe, l'importance de la réhabilitation et de l'entretien du secteur routier dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, la possibilité d'une intervention exhaustive et les indications et suggestions obtenues par les Etats membres et les autres bailleurs ainsi que par la société civile dans sa globalité dans les rencontres préliminaires organisées dans le cadre de la préparation du présent document de stratégie, le secteur des transports et, en particulier, le sous-secteur "transport routier" a été considéré par la Commission européenne et le gouvernement de la République démocratique de São Tomé e Príncipe, comme le secteur le plus approprié pour la mise en oeuvre du 9ème FED.

Le choix de ce secteur offre en outre l'avantage de constituer une continuité avec certaines des interventions précédemment mises en œuvre au titre du 7ème et du 8ème FED (réhabilitation de la EN2 – tronçon São João dos Angolares–Ribeira Peixe, réhabilitation des pistes agricoles, etc.) et, en prenant en compte le volet "entretien", d'en renforcer la viabilité.

Au cours de deux réunions de concertation entre les Etats membres, le système de coordination des Nations unies et la société civile (secteur privé et associatif), le souhait que l'appui de Commission européenne puisse s'adresser à l'amélioration du réseau routier est ressorti avec force et unanimité.

Si l'on s'en tient aux actions passées mises en œuvre par les différents donateurs, on constate que certains d'entre eux ont développé une meilleure expérience dans certains domaines plutôt que dans d'autres. En effet, comme indiqué dans le chapitre 4.2, la coopération portugaise s'intéresse principalement aux domaines de la santé, de l'éducation, de l'administration interne et de la communication sociale; la coopération française se concentre sur l'agriculture familiale et la pêche artisanale, les transports et l'aménagement urbain, l'éducation et la

culture, le renforcement des capacités institutionnelles et l'appui à la société civile; la coopération espagnole finance des projets dans les domaines de l'agriculture et de la pêche et la coopération italienne a accordé une aide alimentaire et un projet dans le secteur de l'éducation. Le système des Nations unies est actif dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'assainissement de l'eau, de l'appui à l'agriculture familiale, et de la gestion du développement. Dans le cadre de l'initiative PPTE, de nombreuses interventions dans les secteurs de la santé et de l'éducation sont en cours d'exécution ou prévues. La coopération taiwanaise intervient tous azimuts, ses procédures étant plus souples que celles des autres bailleurs.

Complémentarité avec les Etats membres
Les Etats membres actifs en République démocratique de São Tomé e Príncipe concentrent leurs activités dans les domaines de l'agriculture, des secteurs sociaux et de l'appui institutionnel (matrice de donateurs – annexe 1). Les efforts que la Commission fera pour améliorer le secteur du transport permettront le développement de la commercialisation des produits agricoles, l'amélioration de l'accès aux écoles et aux soins de santé. Ces actions sont donc non seulement complémentaires mais constituent **un ensemble cohérent plus vaste** que la somme des efforts individuels des uns et des autres.

Complémentarité avec les autres donateurs
Dans le secteur des transports, seuls la Banque africaine de développement (BAD) et Taiwan interviennent par des actions ponctuelles. Le groupe de l'Agence française de développement intervient principalement dans le secteur rural et les infrastructures (réhabilitation de la filière cacaoyère et soutien de la recherche agronomique). La prise en charge de l'organisation et de la gestion de ce sous-secteur, qui constitue souvent un maillon essentiel de la chaîne du développement économique et social d'un pays, est donc tout naturellement complémentaire et synergique aux actions des autres bailleurs de fonds.

## 5.4 Interventions de la BEI

Au titre de Cotonou, la BEI est appelée à concentrer ses interventions sur la promotion du secteur privé, reconnu comme principal moteur de la croissance, mais aussi vers le développement des infrastructures économiques ainsi que celui du secteur financier local, qui sont autant de conditions à l'essor des initiatives privées.

Les difficultés d'approvisionnement de São Tomé e Príncipe dues à sa situation insulaire et la limitation du marché constituent de sérieuses contraintes à la croissance de son économie et au développement du secteur privé. L'expérience a en effet prouvé que la privatisation des infrastructures tels que l'eau et l'électricité pourrait s'avérer difficile.

La BEI en étroite collaboration avec, en particulier, les autres instruments de la coopération communautaire, s'efforcera de trouver des opportunités d'investissement à long terme avec une participation du secteur privé tendant à améliorer et accroître la productivité et la valeur ajoutée des activités de production existantes, essentiellement l'agriculture, y inclus la pêche, et à développer les infrastructures, eau, énergie et transport.

La BEI pourrait aussi intervenir dans le secteur financier dans la mesure où elle trouverait des intermédiaires financiers prêts à investir à moyen et long terme auxquels elle pourrait fournir les ressources adéquates. A cet égard, les fonds d'investissement régionaux, dont la BEI est

actionnaire, tels que le-"Central Africa Growth Fund" destiné aux PME et "Africa Microfinance Fund" destiné aux institutions de micro-crédit, pourraient répondre aux besoins en fonds permanents des entreprises santoméennes.

## 5.5 Partenariat avec le secteur privé et politique commerciale

La société civile en général et le secteur privé en particulier seront la cible préférentielle de l'intervention de la Commission européenne en São Tomé e Príncipe. En effet, dans les limites du possible, la mise en œuvre des travaux de réhabilitation des routes et, surtout, d'entretien routier, sera confiée au secteur privé (voir détails de mise en œuvre dans le chapitre suivant), le secteur public (SENAE) se limitant aux opérations de définition des politiques et des stratégies d'intervention dans le secteur ainsi que de préparation, de lancement et de contrôle des marchés de travaux conséquents.

Cette philosophie d'intervention, pour la réalisation de laquelle une composante importante d'appui et de suivi de la société civile est envisagée, aura aussi comme résultat secondaire mais non négligeable, **la création importante d'emplois**.

La particularité géographique de São Tomé e Príncipe et sa structure productive actuelle constituent un handicap important sur le plan commercial. La politique commerciale du pays ne peut donc que viser la commercialisation de produits à haute valeur ajoutée (qualité à la place de la quantité). En outre, São Tomé e Príncipe, avec ses partenaires régionaux, devra s'armer contre les déficiences multiples touchant notamment à la politique tarifaire, au régime des investissements, à la concurrence et à la protection intellectuelle, préalable incontournable à l'encouragement des exportations à l'échelle mondiale.

**Le processus de privatisation** des grandes plantations publiques a commencé avec la réforme foncière en 1991, toutefois le gouvernement a demandé une dérogation au FMI en juin 2000 des critères relatifs au programme de privatisation des grandes plantations. Dans le secteur non agricole, **la privatisation de grandes entreprises d'Etat** est demandée par le FMI.

Pour le moment néanmoins la société civile est peu représentée et il s'avère difficile de regrouper les catégories sociales en syndicats ou organismes professionnels.

## 5.6 Dimension régionale de la coopération São Tomé e Príncipe/Communauté européenne

Sur le plan de l'intégration régionale, São Tomé e Príncipe fait partie de la CEEAC, mais le choix d'une adhésion totale à la CEMAC n'est pas encore à exclure. Une décision à ce sujet sera prise après la conclusion des pourparlers qui sont en cours pour la définition de la stratégie de coopération régionale avec la Communauté européenne, du programme indicatif régional (PIR) et des APER afin d'attirer l'investissement direct.

Quelle que soit l'organisation régionale de référence, l'apport des fonds régionaux devra être dirigé pour favoriser les échanges de toutes sortes (économiques, commerciaux, culturels, etc.) entre São Tomé e Príncipe et la sous-région afin de contribuer de façon concrète à son intégration régionale.

L'initiative de coopération "Tous sauf les armes"(TSA), adoptée par le Conseil de l'Union européenne en février 2001, n'engendrera pas de bénéfices supplémentaires pour São Tomé e Príncipe, étant donné que le pays jouit déjà de préférences tarifaires pour ses domaines d'exportation.

# PARTIE B

# LE PROGRAMME INDICATIF NATIONAL (PIN)

# 6 LE PROGRAMME INDICATIF NATIONAL (PIN)

## 6.1 Introduction

En ce qui concerne la mise en œuvre du programme, il s'agira d'interventions directes (travaux de réhabilitation et/ou d'entretien des routes nationales, secondaires et des pistes rurales, etc.) et indirectes (appui institutionnel auprès de toutes les structures nationales impliquées dans la bonne réalisation du programme dans son ensemble – Serviço National de Estradas (SENAE), qui est la structure nationale chargée du secteur routier, secteur privé, société civile et ordonnateur national du FED – au plan humain et matériel.

## 6.2 Les instruments financiers

La mise en œuvre de la stratégie de coopération de la Communauté européenne avec la République démocratique de São Tomé e Príncipe sera financée à partir de plusieurs instruments financiers.

Leur affectation est donnée ci-dessous à titre indicatif.

- 9ème **FED, enveloppe A** (9,4 Mio EUR): les interventions seront réparties à **72,3 % pour l'entretien et la réhabilitation du réseau routier national avec une attention particulière pour les pistes rurales.**

  Cet appui sera renforcé par un programme (1,5 Mio EUR) d'assistance technique au SENAE (Servico Nacional de Estradas) pour la formation de professionnels, pour la supervision de travaux et, plus en général, pour le financement des études spécifiques à la réalisation du programme et à l'Ordonnateur National (ON) (0,80 Mio EUR) pour en augmenter les capacités. Des programmes de formation pour favoriser le développement de petites entreprises de construction, actives dans le sous-secteur de l'entretien routier, sont prévus à concurrence de 0,3 Mio EUR.

- 9ème **FED, enveloppe B** (3,5 Mio EUR): le montant de 3,5 Mio EUR de cette enveloppe B sera mobilisé pour des appuis supplémentaires qui s'avéreraient nécessaires. Il pourra notamment s'agir d'aide d'urgence, lorsqu'une telle aide ne peut être financée sur le budget de la Commission européenne, de contributions à des initiatives d'allégement de la dette adoptées internationalement et d'un soutien destiné à atténuer les effets néfastes de l'instabilité des recettes d'exportation.

  Outre les instruments financiers mentionnés ci-dessus, dont l'enveloppe A est la source principale de financement pour le Programme indicatif, le 9ème FED comprend également la **"Facilité d'investissement"** gérée par la Banque européenne d'investissement (voir détails dans la partie A, chapitre 5). La Facilité d'investissement ne fait pas partie du Programme indicatif.

Il convient de noter que des actions spécifiques pourraient être financées en complément des ressources du FED à travers des lignes budgétaires de la Commission européenne, notamment dans le domaine de l'environnement, de la gestion durable des forêts, des droits de l'homme ainsi que du cofinancement ONG. Ces financements seront décidés selon les procédures applicables pour chaque instrument.

## 6.3 Secteur de concentration: transport

Conformément au décret-loi n° 18/94, le SENAE s'occupera de la mise en œuvre des politiques routières du pays, de la programmation et planification des interventions dans le secteur, de la rédaction des cahiers de charges relatifs aux travaux routiers, de la rédaction des dossiers d'appel d'offres et du lancement des appels d'offres pour les interventions de réhabilitation et d'entretien du réseau routier national (routes nationales, secondaires et rurales) et du contrôle des travaux exécutés dans le cadre de ces appels d'offres. Une brigade légère d'intervention rapide restera dans un premier temps sous le contrôle et la gestion du SENAE pour les interventions d'urgence.

Dans le cadre du Fonds routier, un sous-chapitre spécial nommé "Fonds routier spécial STP/CE" sera ouvert. Ce fonds sera approvisionné à partir des fonds du 9ème FED. L'utilisation du "Fonds routier spécial" sera gérée par un cabinet de gestion et de suivi créé auprès du SENAE et appuyé par une équipe d'assistance technique composée d'experts en travaux et formation routière et en administration. Cette équipe sera composée de quatre experts expatriés et de quelques cadres locaux (STP+ACP) pour la première année et d'un expert expatrié et un nombre plus élevé d'experts locaux pour la période restante. Elle sera fournie par un bureau d'étude recruté moyennant un appel d'offres restreint et appuiera le SENAE dans la rédaction des cahiers de charges, le lancement et la conclusion des marchés de travaux et de services pour la surveillance, la formation technique et administrative des nouvelles PME et associations périphériques, le suivi et contrôle des travaux.

La partie plus importante des travaux de réhabilitation et d'entretien des routes sera mise en oeuvre par la société civile (secteur privé, ONG, associations, etc.). Il faudra compter sur un système productif privé capable tant sur le plan technique que des moyens de s'occuper valablement et de façon viable de la réhabilitation et de l'entretien de l'ensemble du réseau routier national.

Compte tenu des limites assez restreintes du marché local des travaux publics, on ne peut pas compter sur une participation d'entreprises étrangères valable. Les résultats de l'appel d'offres pour la réhabilitation de 86 km de pistes rurales, lancé sans succès dans le cadre du 8ème FED, ont clairement montré que la société civile locale n'est actuellement pas en mesure d'assumer des interventions lourdes dans ce secteur. L'éventuelle implication d'entreprises étrangères reviendrait trop chère, du fait que le montage et démontage des équipements sont pris en charge intégralement sur la seule intervention, le marché local ne permettant pas leur utilisation permanente.

Tout en respectant les procédures et les dispositions propres aux marchés de travaux, fournitures et services financés par le FED, les marchés de travaux qui seront lancés dans le cadre du programme devront donc être financièrement modestes, de façon à favoriser la participation des PME locales. Dans les limites du possible et plus spécifiquement pour ce qui concerne les activités d'entretien, des nouvelles PME à niveau périphérique devront être créées. Compte tenu de leur inexpérience dans ce type de travaux, afin qu'ils puissent jouer de manière adéquate le nouveau rôle que leur est assigné dans le cadre de l'Accord de Cotonou, tant le secteur privé que la société civile devront être formés, sensibilisés, équipés et suivis convenablement. Ces activités seront prises en compte et financées dans le cadre du 9ème FED

Etant donné enfin les nouveaux défis relevés pour la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou, à

savoir l'implication de la société civile et du secteur privé dans la programmation et la mise en oeuvre de l'aide, le suivi administratif du PIN et l'exécution du 9ème FED, l'appui aux services de l'ON devra être poursuivi et renforcé.

Afin d'éviter, tant au niveau central que périphérique, des lourdeurs administratives qui pourraient entraver, voire bloquer la bonne réalisation des activités, une seule Convention de financement regroupera la totalité des actions envisagées dans le cadre du PIN 9ème FED, soit l'AT à l'ON, le marché de service pour l'AT au SENAE, l'approvisionnement du Fonds routier spécial et les diverses missions d'audit et d'évaluation à mi-parcours et finales. L'approvisionnement du Fonds routier spécial sera effectué selon les périodicités et les conditionnalités préalablement définies dans un protocole d'accord ad hoc à signer entre la Commission européenne et le gouvernement de la République de São Tomé e Príncipe.

## 6.4 Le cadre d'intervention

| | Indicateurs de performances *(spécifiques et quantifiables)* | Sources de contrôle | Hypothèses |
|---|---|---|---|
| **Objectifs sectoriels nationaux à long terme (réalistes et réalisables)**<br><br>1. Promotion du secteur privé et des activités productives<br>2. Amélioration des conditions de production et de commercialisation des produits de l'agriculture et de l'élevage<br><br>3. Désenclavement et diversification des échanges<br>4. Lutte contre la pauvreté;<br>5. Renforcement des capacités nationales. | Augmentation de nouvelles entreprises formées<br>Augmentation des productions agricoles<br>Diminution des temps de parcours entre les localités agricoles et les villes<br>Rapidité d'exécutions des taches administratives des projets<br>Amélioration de la qualité des travaux exécutés | Chambre de commerce,<br>Min EC<br>Min PF<br>FMI<br>BM<br>PIP | Adoption du code d'investissement<br><br>Simplification du système fiscal<br><br>Intégration économique régionale effectuée<br><br>Respect du cadrage macro-économique du CSLP |
| **Objectif de l'intervention**<br><br>1. réhabilitation de routes de desserte agricole;<br>2. amélioration des capacités nationales d'entretien sur l'ensemble du réseau routier réhabilité;<br>3. amélioration des capacités de la société civile dans le secteur de l'entretien routier;<br>4. renforcement des capacités des services de l'ON/FED | 1. 20 km de routes nationales réhabilitées et 130 km entretenus;<br>2. 10 km de routes secondaires réhabilitées et 80 km entretenus;<br>3. 200 km de routes de desserte agricole réhabilitées et 300 km entretenues ;<br>4. 5 structures de la société civile employées de façon définitive dans le secteur routier;<br>5. respect du calendrier d'application de la SC CE/STP | -MIRNA<br>-Rapports du projet<br>-Rapports annuels CE<br>-Rapports PNAPAF | Respect des engagements du gouvernement en ce qui concerne l'approvisionnement du fonds routier.<br><br>Approbation rapide et respect du plan directeur des transports<br><br>Capacité du secteur privé et de la société civile locaux de répondre efficacement à la nouvelle tâche. |
| **Résultats**<br><br>1 Capacités techniques et gestionnaires du SENAE renforcées;<br><br>2 Autonomie financière du SENAE renforcée;<br>3 ONG, associations, PME, etc, formées et équipées pour des interventions dans le secteur routier;<br>4 Mise en œuvre de la coopération CE/STP plus performante. | Appels d'offres pour réhabilitation et entretien des routes lancés régulièrement;<br>Contrats pour interventions sur les routes signés avec PME et société civile;<br>Capacité de mobilisation de fonds pour le secteur routier;<br>Volume du Fonds routier;<br>Rapidité de conclusion des processus administratifs des projets de la phase de conception à son exécution. | MIRNA;<br>Budget de l'Etat;<br>Min PF;<br>Cab ON;<br>CE | Volonté du gouvernement d'utiliser le SENAE;<br><br>Capacité du gouvernement d'approvisionner le Fonds routier |

| Activités | Moyens | Coûts (Mio EUR) | |
|---|---|---|---|
| Révision et amélioration des méthodes d'intervention tant pour la réhabilitation que pour l'entretien du réseau routier national;<br>Implication de la société civile dans les travaux (sensibilisation, formation et suivi);<br>Renforcement des capacités gestionnaires du SENAE<br>Amélioration des ressources financières disponibles pour le secteur routier;<br>Gestion plus performante des ressources disponibles;<br>Mise en oeuvre plus performante du PIN (lancement des AO, dépouillement des offres et proposition d'attribution; exécution des marchés de surveillance et de travaux pour la réhabilitation des routes, suivi des travaux, etc.)<br>Coordination avec les autres services étatiques impliqués dans le secteur. | Ressources humaines<br>Investissements<br>Fonctionnement<br>Fonds routier spécial<br>**TOTAL** | 2,0<br>1,4<br>1,0<br>5,0<br>**9,4** | Opérations préparatoires prévues dans le cadre du 8ème FED exécutées ou en cours d'exécution |

## 6.5 Le calendrier financier globalisé :

### PREVISION D'UTILISATION DES ALLOCATIONS DU 9ème FED

| | Durée | Montant Base |
|---|---|---|
| Actions<br>1. Renforcement des capacités pour la gestion du FED: SENAE et financement d'études dans le domaine "transports" | 5 ans | 1 500 000 EUR |
| ON | 3 ans | 800 000 EUR |
| Formation, encadrement, etc. du secteur privé et société civile | 4 ans | 300 000 EUR |
| 2. Intervention sur le réseau routier (Fonds routier spécial) – Marchés de travaux et de service pour contrôle et évaluations mi-parcours | 5 ans | 6 800 000 EUR |
| TOTAUX | | 9 400 000 EUR |
| | | |

## 6.6 Chronogramme Prévisionnel

### Prévision des engagements (cumulés 2002-2004 en Mio EUR)

| 9ème FED – PIN | TOT IND | 2002 1er sem | 2002 2e sem | 2003 1er sem | 2003 2e sem | 2004 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Enveloppe A | 9,40 | | | 3,60 | 8,00 | 9,40 |
| - Interventions secteur routier | 6,80 | | | 1,00 | 4,40 | 1,40 |
| - Appui au SENAE | 1,50 | | | 1,50 | | |
| - Appui à l'ON | 0,80 | | | 0,80 | | |
| - Appui à la société civile | 0,30 | | | 0,30 | | |

**Prévision des décaissements (cumulés 2002-2004 en Mio EUR)**

| 9ème FED – PIN | TOT IND | 2002 1er sem | 2002 2e sem | 2003 1er sem | 2003 2e sem | 2004 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Enveloppe A | 9,40 | | | 0,90 | 3,00 | 5,40 |
| - Interventions secteur routier | 6,80 | | | 0,40 | 2,00 | 3,50 |
| - Appui au SENAE | 1,50 | | | 0,20 | 0,40 | 0,80 |
| - Appui à l'ON | 0,80 | | | 0,20 | 0,40 | 0,80 |
| - Appui à la société civile | 0,30 | | | 0,10 | 0,20 | 0,30 |

# ANNEXES

# Annexe I Matrice de donateurs

| Stratégie nationale de développement | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Matrice de pays** | **Développement économique** | **Développement social** | **Activité du secteur productif** | **Questions thématiques/transversales** |
| **1. Pouvoirs publics** | Poursuite de l'ajustement structurel<br><br>Poursuite du CSLP<br><br>Assainissement des finances publiques<br><br>Programme de privatisation de 5 entreprises publiques (EMAE, Emolve, Posada Bao Vista, Air São Tomé et Cunha Gomes) | Amélioration de l'accès à l'éducation primaire et à la formation professionnelle<br><br>Amélioration de l'accès aux soins de santé primaires<br><br>Lutte contre le paludisme | Mise en œuvre du plan d'action prioritaire (PAP) 2000-2002 et du Plan stratégique jusqu'à 2005<br><br>Promotions des PME, en particulier dans le secteur routier<br><br>Diversification de la production agricole<br><br>Promotion du tourisme | Renforcement de la gestion des affaires publiques<br><br>Définition du code d'investissement |
| **2. Secteur privé** | | | Développement de l'emploi dans le secteur routier<br><br>Réhabilitation et entretien des routes nationales<br><br>Développement de l'emploi dans le secteur du tourisme | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **3. Acteurs non étatiques** | Participation à la programmation de l'aide | Encadrement des enfants de la rue<br><br>Prestation de services de santé primaire et de première référence<br><br>Prestation de services d'éducation primaire, secondaires et alphabétisation<br><br>Protection et promotion des handicapés | Mise en place de mécanisme de crédit populaire<br><br>Appui au développement agricole et rural<br><br>Exécution de projets d'infrastructure urbaine et rurale<br><br>Appui au développement de la pêche artisanale | Promotion féminine et des droits des femmes<br><br>Promotion des activités culturelles et de jeunesse<br><br>Protection de l'environnement<br><br>Promotion et défense des droits de l'homme |
| **4. Commission européenne** | Programme d'appui au programme de reformes structurelles<br>*AT au ministère du plan et finances Et renforcement des capacités nationales dans les secteurs des comptes nationaux, planifications et douanes*<br>*(2001-2004 – 1 400 000 EUR)*<br><br>Appui au programme d'appui à l'ajustement structurel<br>*(2001-2003 – 2 800 000 EUR)*<br><br>Appui budgétaire avec les Fonds de contrepartie PSI<br>*Interventions sur les infrastructures sociales (santé et éducation)*<br>*(199-2001 – 860 000 EUR)* | Stabex 92<br>*Interventions sur les infrastructures sociales et communautaires en milieu rural (adduction d'eau, postes de santé ,écoles, habitations, etc.)*<br>*(2000-2002 – 950 000 EUR)*<br><br>Soins primaires de santé Cofinancé ONG- IIème phase)<br>*Interventions dans les districts de Me-Zochi et Cantagalo*<br>*(2000-2002 – 450 000)* | Appui à l'agriculture et à la pêche<br>Cofinancé ONG IIIère phase<br>*Appui aux petits agriculteurs et aux pêcheurs pour la transformation artisanale des produits locaux*<br>*(2001-2004 – 500 000 EUR)*<br><br>Electricité<br>*Réhabilitation des captages, du canal d'adduction, de la chambre de charge, de la conduite forcée et des routes d'accès de la centrale hydroélectrique de rio Contador*<br>*(2000-2002 – 3,5 Mio EUR)*<br><br>*Réhabilitation des turbines de la centrale de rio Contador (BEI)*<br>*(2001)*<br><br>Adduction d'eau<br>*Réhabilitation des systèmes de* | Appui à l'environnement<br>ECOFAC<br>*Conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers*<br>*Composante nationale*<br>*(2000-2004 – 680 0000 EUR)*<br><br>Appui à la culture<br>Proculture<br>*Soutien aux expressions culturelles plus significatives du pays*<br>*PSIC – partie nationale*<br>*(2001-2002 – 150 000 EUR)*<br><br>Appui structurel<br>*Appui aux services de l'ON/FED* |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | *filtration et traitement de Trindade et São João dos Angolares et construction du système d'AEP à S Antonio à Principe*<br>*(2001-2002 – 2,7 Mio EUR)*<br><br>Transport routier<br>- *Réhabilitation de 86 km de routes rurales (en cofinancement avec l'AfD) (en lancement 3,14 Mio EUR)*<br>- *Infrastructures (pistes rurales, ponts, adduction eau en milieu rural (Fonds de contrepartie aide alimentaire) (1999-2001 – 900 000 EUR)*<br>- *Appui institutionnel au Serviço National das Estradas (SENAE) (2001-2002) 450 000 EUR) (en finalisation)*<br>- *Préparation des études et DAO nécessaires pour la mise en œuvre du 9ème FED (2001-2002) 550 000 EUR (en préparation)*<br><br>Constructions<br>*Réhabilitions d'un ancien bâtiment destiné à siège de la maison de la culture (2001-2001 – 450 000 EUR)* | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **5. France** | | Appui au secteur de l'éducation<br>- *Appui à la formation professionnelle (1998-2001 – 950 000 EUR)*<br>- *Appui à l'enseignement du français (1998-2001 – 1,3 Mio EUR)*<br>- Formations supérieures *en France (250 000 EUR/an)*<br><br>Appui à la santé<br>- *Centre national d'éducation pour la santé (2001-2002 – 150 000 EUR)* | Appui à l'agriculture et à la pêche :<br>- *Appui au CIAT* (2000-2002 – 2 Mio EUR)<br>- *Programme d'appui à la promotion de l'agriculture familiale/PNAPAF (2000-2002 – 3,5 Mio EUR)*<br>- *Appui à la pêche artisanale (2001-2002 – 317 000 EUR)*<br><br>Appui au secteur des transports<br>- *Réhabilitation de 86 km de routes rurales (en cofinancement avec la CE) (2001-2002 – 2,5 Mio EUR);*<br>- *Etude diagnostique sur l'état des ponts et ponceaux du réseau routier (fin 2001 – 100 000 EUR)*<br><br>Aménagement urbain<br>- *Restructuration du quartier Riboque* (1998-2002 – 840 000 EUR)<br>- *Restructuration du quartier Sucata* (2002-2003 – 1,5 Moi EUR) | Renforcement des capacités institutionnelles<br>- *Appui à l'administration des finances (2001-2003 - 770 000 EUR)*<br>- *Appui au ministère de l'économie (1999-2002 – 530 000 EUR)*<br>- *Appui à la justice (1997-2001 – 450 000 EUR)*<br>- *Appui au processus électoral (2001 – 110 000 EUR)*<br><br>Développement de proximité<br>*-Crédits déconcentrés/Fonds social de développement (2001-2002 - 150 000 EUR)* |
| **6. Portugal** | Constitution d"une société de promotion des investissements | Appui au secteur de la santé<br>- *Co-gestion du centre hospitalier de S. Tomé et Príncipe*<br>- *Appui à l'hôpital de Príncipe*<br>- *Projet trilatéral de lutte contre le paludisme*<br>- *Evacuation des malades vers le Portugal*<br>- *Appui aux ONG* | Appui à l'agriculture et à la pêche<br>- *Programme d'appui aux moyens entreprises agricoles PAMEA*<br>- *Appui institutionnel à la direction général de la pêche*<br><br>Appui à la promotion de l'emploi | Appui aux reformes de l'administration locales<br>- *Appui technique institutionnel au gouvernement*<br>- *Cours d'administration locale*<br>- *Coopération intermunicipale*<br>-<br>Appui à la culture<br>- *Récupération du patrimoine historique dans l'île de Príncipe* |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | - Appui au secteur de l'éducation<br>- *Appui institutionnel*<br>- *Système des bourses*<br>- *Formation des formateurs*<br><br>Appui à la sécurité sociale<br>- *Récupération et fonctionnement de la maison pour vieux*<br>- *Cours d'intervention sociale* | - *Programme pour la promotion de l'emploi dans les PALOP* | Renfort des capacités institutionnelles<br>- *Appui technique au ministère de l'administration intérieure*<br>- Formation des officiers et agentes de la Police nationale<br>- Equipement de la Police<br>- *Appui au processus électoral*<br>- *Appui à la Justice*<br>- *Appui à l'Institut national de statistique*<br>- *Coopération technico-militar*<br><br>Appui à la communication sociale<br>- *Radio régional de Príncipe*<br>- *Appui à la presse écrite*<br>- *Formation de journalistes*<br><br>Aviocar<br><br>Appui au développement sportif<br><br>Appui à services de la poste |
| **7. Espagne** | | Aide d'urgence<br>*Croix Rouge STP*<br>*(1999 - 300 EUR)* | Appui à l'agriculture et à la pêche<br>- *Programme d'appui à la production/commercialisation du poivre (1998-2000 – 350 EUR en renouvellement)*<br>- *Programme d'appui à la pêche artisanal (2000-2001– 1 00 000 EUR)* | |
| **8. Allemagne** | | | Appui au secteur agro-forestier<br>*Appui en matière de politique forestière et agraire - Action terminée en 2000* | |
| **9. Italie** | Appui budgétaire<br>*FCP générés par l'aide alimentaire* | Appui à l'éducation<br>*Formation des éducateurs* | | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | *(1999 - 690 817 047 STD)* | *d'enfance*<br>*(2001-2004 – 750 000 EUR)* | | |
| **10. Taiwan** | | Assainissement de la ville de São Tomé<br><br>Canalisation d'eau potable<br>- *Monte Macaco-Condé (2000-2001 – 269 000 USD)*<br>- *Condé-Micolo (2000-2001 – 80 000 USD)*<br><br>Appui au secteur de la culture<br>- *Construction de la bibliothèque nationale à São Tomé*<br>- *(2000-2001 – 1 Mio USD)*<br>- *Construction du cinéma (2000-2001 – 1 Mio USD)*<br>- *Bourses d'études*<br><br>Appui au secteur de la santé<br>- *Ajuda orcamental (2000 – 1,8 Mio USD)*<br>- *Missions medicales (2000 – 1,8 Mio USD)*<br>- *Poste de santé à Agua Izé (2000 – 50 000 USD)* | Appui au secteur routier<br>- *Réhabilitation des routes dans la ville de São Tomé (terminé)*<br>- *Réhabilitation de la route Neves-S.ta Catarina (2000-2001 – 8, 3 Mio USD)*<br>- *Réhabilitation route Mesquita-Uba Cabra (2001-2002 – 130 000 USD)*<br>- *Réhabilitation des routes et drainage dans le centre de S. Antonio à Príncipe (2001 – 1,6 Moi USD)*<br><br>Appui au secteur des constructions<br>- *Construction de 66 appartements populaires à S Tomé et à Principe (1999-2002 - 3 Mio USD)*<br>- *Stade do Príncipe (2000-2001 – 973 000 USD)*<br>- *Construction du marchés de Angolares (2001-2002 – 74 000 USD)*<br>- *Interventions diverses sur bâtiments publiques*<br>- *DOPU (construction)*<br>- *Ministèrio do Trabalho (réhab)*<br>- *Procurador general (réhab)*<br>- *PIC (réhab)*<br>- *Palais des congres (2000-2000 - 960 000 USD)*<br>- *Réhabilitation des écoles primaires/secondaires* | Appui au MNEC<br>(2000 –115 600 USD) |
| **11. JAPON** | Appui budgétaire<br>*FCP générés par l'aide alimentaire* | | | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **12. EGYPTE** | | Appui au secteur de la santé<br>*Bourses d'étude* | Appui au secteur agricole<br>*Bourses d'étude* | |
| **13. MAROC** | | Intervention sur les infrastructures sociales et communautaires<br>200-2003 – 250 000 EUR) | | |
| **14. OPEP** | | Appui à le distribution de l'eau potable<br>*Adduction d'eau Agua Amoreira II* | Appui au secteur énergétique<br>*Fourniture à EMAE de deux groupe électrogènes (2000-2001 - 2,250 Mio USD)* | |
| **15. BAD** | Appui à la balance des paiements (prêt) | Appui au secteur de la santé<br>*Lutte contre les maladies d'origine hydrique* | Appui au secteur de l'élevage<br><br>Appui au secteur des infrastructures<br>*Construction d'écoles et des routes (actions terminées)*<br><br>Appui au secteur de l'énergie<br>*Réseau de distribution de la basse tension (prêt)*<br><br>Appui au secteur routier<br>*Réhabilitation des routes dans la ville de São Tomé (prêt - terminé)*<br><br>Appui au secteur transports<br>*Aménagement de l'aéroport international* | |
| **16. Banque mondiale, IDA et FMI** | Appui à la balance des paiements (prêt<br><br>Appui à institutionnel au ministère des finances et à la Banque centrale | Appui au secteur de la santé<br>*Lutte contre le paludisme*<br><br>Assainissement du milieu urbaine | Appui au secteur agricole<br>*Programme de privatisation* | |
| **17. FIDA** | | | Appui au secteur de l'agriculture et de la pêche<br>- *Participation au projet d'appui à l'agriculture familiale PNAPAF (terminé)* | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | - *Appui à l'agriculture familiale*<br>*(2001-2003 – 12,5 Mio EUR)* | |
| **18. ONU – PNUD** | Appui institutionnel pour la gestion macroéconomique | | Programme de lutte contre la pauvreté<br>*Route Agua Izé-Claudino Faro; adduction d'eau, divulgation agricole, habitations rurales, appui aux micro et petites entreprises (terminé)s* | Appui au processus électoral (2001)<br><br>Appui aux réformes administratives<br><br>Appui aux femmes pour micro-entreprises |
| **19. ONU – UNICEF** | | Appui aux secteurs de l'éducation et de la santé<br>- *Appui à la santé scolaire*<br>- *Appui à l'enseignement primaire*<br>- *Appui à l'éducation extrascolaire*<br>- *Programme materno-infantil*<br><br>Appui à l'assainissement<br>- *Adduction d'eau potable dans les communautés rurales*<br>- *Construction de latrines en milieu rural* | | |
| **20. OMS** | | Appui au secteur de la santé<br>- *Médicaments essentiels*<br>- *Surveillance épidémiologique et soins de santé*<br><br>Adduction d'eau potable à Correia | | |
| **21. ONU – PAM** | | Aide alimentaire aux écoles | Aide alimentaire aux populations rurales | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **22. ONU – FNUAP** | | Appui aux secteurs de l'éducation et de la santé<br>*Programme de planification familiale* | | Démographie<br>*Recensement de la population, amélioration connaissances démographiques* |
| **23. ONU – FENU** | | | Appui au secteur agricole<br>*Appui aux petits agriculteurs*<br>*Aménagement des communautés villageoises* | |

# Annexe II – Analyse du secteur routier

Le réseau routier du pays comprend environ 200 km de routes principales et secondaires, dont la presque totalité est pavée avec un revêtement superficiel d'asphalte, et 450 km environ de pistes rurales en terre.

Caractéristiques géométriques.
Il y a une distinction entre routes principales et secondaires d'un côté et pistes rurales de l'autre.
Routes principales et secondaires: longueur 200 km, largeur variable entre 3,6 et 5,2 mètres;
Pistes rurales: longueur 450 km, largeur variable entre 2,5 et 5,0 mètres.

Classement
Le réseau est formé pour 134,95 km environ de routes principales, classées en routes nationales EN1, EN2, EN 3 et pour 80,3 km de routes secondaires classées en ES de 1 à 18.

| | **Total** | **Km** | **215,25** |
|---|---|---|---|
| EN1 | S. Tomé/Neves/S.ta Catarina/Ponta Fourada | 48,2 | |
| EN2 | S. Tomé/Santana/S. Joa dos Angolares/Ribeira Peixe/Porto Alegre | 71,5 | |
| EN3 | S. Tomé/Tridade/Boa Vista | 15,25 | ***134,95*** |
| ES1 | S. Tomé/Aeroporto | 4,4 | |
| ES2 | S Tomé/Vila Fernanda/Bobo Fòrro | 3,4 | |
| ES3 | S. Tomé/Pantufo/Almas | 5,1 | |
| ES4 | Bobo Forro/Madalena/Sto Amaro | 16,2 | |
| ES5 | Bombom/Pedro Paiva/Caixao Grande/Cruzeiro | 6,6 | |
| ES6 | Almas/Riba Mato/Pedro Paiva | 3,7 | |
| ES7 | S. Tomé/Boa Morte/Oque-Del-Rei | 3,8 | |
| ES8 | Almerim/Caixao Grande | 3,9 | |
| ES9 | Bombom/Pantufo | 1,8 | |
| ES10 | Conde/Micolò | 4,3 | |
| ES11 | Bela Vista/Vale Flor | 2,8 | |
| ES12 | Agua Criola/Batepa | 4,8 | |
| ESl3 | Trindade/Crizeiro/Milagrosa | 2,9 | |
| ES14 | Aeroporto/Praia Gamboa | 3,4 | |
| ES15 | S.to Antonio/Aeroporto a Principe | 3,9 | |
| ES16 | S.to Antonio/Porto Real a Principe | 2,8 | |
| ES17 | Cruzamento S.to Antonio/Aeroporto a Roça Patiencia a Principe | 2,5 | |
| ES18 | S.to Antonio/Mirador a Principe | 4,0 | ***80,30*** |

## 1 - Etat d'entretien et systèmes de drainage

Etat d'entretien

Mises à part certaines réhabilitations routières, par exemple la route pour Porto Alegre jusqu'à l'extrême sud de l'île de São Tomé et certaines routes urbaines de la capitale et de Príncipe, le système d'entretien routier ne fonctionne pas, dans l'ensemble, d'une manière efficace.

13,76 % environ du réseau est en bonne condition, 42,24 % en condition moyenne et 27,74 % en mauvaise condition.

Système de drainage.

La plupart des routes ont des systèmes de drainage qui, souvent, ne fonctionnent pas par manque d'entretien convenable.

## 2 - Identification des priorités, critères et exécution des projets.

Identification des priorités

Le SENAE, institution créée par le gouvernement, est responsable de la gestion du réseau principal et secondaire. Le SENAE est aussi responsable pour le développement des projets routiers élaborés par des bureaux d'études.

INDES (Instituto para o Desenvolvimento Economico e Social) était une institution avec un rôle important dans l'élaboration d'études et de projets et dans l'exécution des travaux. Elle organisait en effet les appels d'offres et concours pour l'attribution des marchés et le contrôle des travaux. Cette institution a été supprimée en 2002.

En ce qui concerne les pistes rurales, l'identification des besoins est faite avec le concours du ministère de l'agriculture, développement rural et pêche.

La sélection des priorités est cependant faite de manière ponctuelle et en fonction des critères établis par les bailleurs de fonds. En tous cas, la décision finale est prise par le gouvernement et le bailleur de fonds.

Réalisation des projets

Les projets routiers, au niveau de la construction et de la réhabilitation, sont réalisés par le SENAE et l'INDES (ce dernier jusqu'à sa suppression) pour les routes principales et secondaires tandis que tandis que les pistes rurales, depuis le démantèlement des "roças" sont quasiment abandonnes..

## 3 - Programme d'intervention pour les routes principales et secondaires

### 3.1 - Programme d'interventions identifiées

Le programme d'interventions dans le secteur routier pour la période 2000-2002 est résumé à l'annexe 6. Il comprend tous les projets identifiés avec financement garanti d'une part et non garanti d'autre part et regroupés par bailleur de fonds.

La définition des priorités a été basée sur le trafic actuel et futur et également sur l'influence des

agglomérations de populations concernées. Un autre aspect important est celui relatif au respect de crédits déjà contractés avec les différents bailleurs de fonds et aux actions correspondantes programmées.

Routes principales et secondaires
A l'exception du projet concernant la nouvelle route Mesquita – Uba Cabra, tous les autres projets concernent la réhabilitation et l'entretien du réseau routier et du système de drainage.

Le Gouvernement de Taiwan a été jusqu'à présent un acteur important dans le financement de projets routiers.

**3.2 - Projets sans garanties de financement**

Avec l'exception des projets de réhabilitation des routes EN1 et EN2 (phase II) et de la route Guadalupe–Morro Peixe, qui est financée dans le cadre des fonds PPTE, tous les autres projets n'ont de financement garanti et le gouvernement n'a pas encore identifié de potentiels bailleurs de fonds.

La programmation concernant l'exécution de tels projets doit tenir en considération les priorités et le retard éventuel pour obtenir les financements nécessaires.

**4 - Pistes rurales**

Les projets de réhabilitation des pistes rurales sont garantis par des financements de la Commission européenne et par l'Agence française de développement..

**5 - Financement de projets dans le sous-secteur des infrastructures routières.**

Il n'y a pas d'institution qui centralise la demande de financements pour les projets de construction et de réhabilitation routière à São Tomé e Príncipe.

En général, le "Ministerio das Obras Publicas, Infra-estruturas, Recursos Naturais e Meio Ambiente" et le "Ministerio da Agricultura, Desenvolvimento Rural e Pesca", sont les deux principales entités responsables pour l'obtention de financements dans ce sous-secteur. INDES a joué un rôle secondaire mais très important pour l'exécution et la présentation standardisée des projets en fonction des exigences des bailleurs de fonds.

L'estimation des interventions dans le secteur routier pour la période 2000-2002 est de 30 539 190 USD.

61 % environ de ce montant correspond à des financements assurés tandis que les 39 % restants sont encore en négociation avec les bailleurs de fonds potentiels. Les institutions qui financent les projets sont présentées à l'annexe 7.

Les principaux bailleurs dans le secteur routier sont le gouvernement de Taiwan avec 43 % environ, suivi de la Commission européenne avec 12 % et de la Coopération française (AfD) avec 5 %. Pour le solde restant à financer (39-40 % environs) des négociations sont en cours avec la BAD pour une valeur de 3 456 300 USD (11,70 %) pour la construction des tronçons routiers EN1 et EN2 et avec Taiwan pour 90 000 USD environ (0,30 %) pour la réhabilitation du tronçon Guadalupe–Morro Carregado).

5.1 - Fonds de contrepartie et fonds autonomes pour l'entretien routier

Le budget général de l'Etat ne prévoit pas de lignes budgétaires pour le financement des activités dans

le secteur de l'entretien routier pour lequel le gouvernement a créé le Fonds routier (Fundo Rodoviario), en accord avec les organismes de développement et avec le programme d'investissement public (PIP). Le cofinancement des projets par le gouvernement ne dépasse jamais 10 % mais est souvent nul quand les projets sont financés via des accords bilatéraux ou via des bailleurs de fonds.

Le gouvernement n'a programmé aucune mesure fiscale dans le secteur routier pour augmenter les revenus annuels et pour pouvoir cofinancer les travaux de réhabilitation et d'entretien des infrastructures.

## 6 - Le SENAE

### 6.1 - Création, fonction et responsabilités

Le SENAE (Servico Nacional de Estradas) est l'institution qui doit s'occuper du développement, de l'entretien et de la conservation des routes: sa mission est l'entretien du réseau routier. Il dépend directement du ministère de travaux publics, des infrastructures, des ressources naturelles et de l'environnement (Ministerio das Obras Publicas, das Infra-estruturas, Recursos Naturais e Meio Ambiente) et gère 215,25 km du réseau national primaire.

Le SENAE a été créé en 1994 par le décret-loi "Decreto-Lei n° 18/94" avec un statut d'institut public ayant une autonomie administrative, financière, technique et patrimoniale. Il est en charge de l'entretien routier au niveau national. Il a été créé afin d'améliorer la gestion du secteur routier étant donné que jusque là, le ministère des travaux publics, des infrastructures,des ressources naturelles et de l'environnement avait montré peu d'efficacité à ce niveau.

Le gouvernement espérait ainsi transférer plus de responsabilité à une structure spécifique organisée de manière plus harmonieuse, efficiente, efficace et flexible que ne l'est un ministère.

En pleine privatisation des terrains et des exploitations agricoles, l'Etat devait être à même de garantir la circulation routière et l'accès à ces propriétés. De par la privatisation, le secteur routier prenait une importance stratégique pour la circulation des personnes et des marchandises et en général pour le développement économique et social du pays. C'est dans ce contexte qu'a été créé le SENAE.

Le SENAE dépend d'une part du ministère des travaux publics, des infrastructures, des ressources naturelles et de l'environnement pour ce qui concerne les aspects stratégiques et exécutifs et d'autre part du ministère de l'agriculture, du développent rural et de la pêche pour ce qui concerne les aspects financiers et économiques.

### 6.2 – Le Décret-loi et les attributions du SENAE

Selon le décret-loi de 1994, le SENAE a comme objet l'étude, la planification, la programmation et l'exécution des interventions pour l'entretien du patrimoine routier et son développement. Pour accomplir ses tâches, il a à sa disposition le Fonds routier (Fundo Rodoviario) qui lui a été assigné par le gouvernement.

La loi prévoit que les attributions du SENAE sont:

- la planification de la politique et de la stratégie de développement du réseau routier;
- la planification et la programmation des interventions au niveau des infrastructures du patrimoine routier;
- assurer la gestion et le développement des activités du secteur routier;
- étudier de manière systématique les problématiques du réseau routier;
- la réalisation d'études, d'avant-projets et de projets;
- l'élaboration des dossiers d'appel d'offres, le lancement des appels d'offres, l'ouverture et l'évaluation des offres y compris la proposition d'adjudications des marchés;
- la surveillance des travaux et la réception provisoire et définitive de ceux-ci;

- exploiter le Fonds routier pour garantir sa capacité opérationnelle;
- encaisser les crédits et payer les entreprises.

### 6.3 - Organisation et structure du SENAE

L'organisation du SENAE comporte trois niveaux. Le premier est administratif, financier et stratégique et s'occupe des prévisions des besoins, de la planification des activités et de l'ouverture et l'évaluation des concours publics pour l'attribution des travaux.

Le second niveau concerne une "brigade d'intervention rapide" qui devrait s'occuper des urgences mais qui, en effet, s'occupe de l'entretien ordinaire.

Le dernier niveau vient en support au second en assurant le service d'entretien des équipements, la fourniture et le stockage des matériaux.

Aujourd'hui, le SENAE travaille en régie directe avec son personnel et son propre matériel tandis que jusqu'à 1996 le SENAE avait des équipes d'entretien qui travaillaient au cas par cas.

Le SENAE est structuré en conseil d'administration, conseil des censeurs, directeur exécutif et quatre directions: direction administrative et financière (Servico Administrativo e Financeiro), direction des travaux et interventions (Servico Estradas e Obras), direction des équipements et des véhicules (Servico Equipamento) et direction matérielle (Servico Pedreira) dont dépend la sécurité. Mis à par le conseil d'administration et le conseil des censeurs, la structure est composée de 98 préposés dont la répartition est la suivante:

| | Nombre de préposés |
|---|---|
| Direction générale | 4 |
| Direction administrative et financière | 9 |
| Direction de travaux et intervention | 52 |
| Direction des équipements et des véhicules | 16 |
| Direction matérielle | 8 |
| Sécurité | 9 |
| Total | 98 |

Le SENAE dispose d'une structure du personnel qui devraient lui permettre une gestion complète: de l'organisation à la réalisation des œuvres y compris la manutention de l'équipement, la fourniture des matériels et la sécurité.

Le parc automobile et les engins ont été acquis entre septembre 1990 et juillet 1992 (avant la fondation du SENAE) et sont fonctionnels à 80 %. Pour les travaux relatifs à la mesure du système routier de São Tomé e Príncipe le parc automobile et les engins peuvent être considérés comme suffisants pour garantir un bon niveau d'entretien.

### 6.4 - Fonctionnement financier du SENAE et conséquences

Le SENAE à connu à partir de 1995 une augmentation des disponibilités financières et les a toujours complètement dépensées. En particulier le financement relatif au Fonds routier est passé de presque 65 000 000 dobras en 1995 à presque 860 000 000 dobras en 2001, avec une brusque augmentation en 1998 quand l'affectation des fonds a augmenté de 260 % par rapport à 1997. Mais, le Fonds routier n'a jamais été suffisant pour garantir les activités opérationnelles du SENAE qui a réussi uniquement à couvrir les coûts courants.

Dans les dernières années le budget prévu et effectivement alloué n'a jamais coïncidé

| Année | Prévu | Alloué | Alloué en pourcentage |
|---|---|---|---|
| 1999 | 1 134 000 000 | 352 217 740 | 31 % |
| 2000 | 1 400 000 000 | 644 008 870 | 46 % |
| 2001 | Pas Disponible | 860 022 418 | N/A |

Bien que les coûts pour le fonctionnement de l'administration et les salaires aient été payés dans la presque totalité de ce qui était prévu, les frais pour les carburants et les matériaux n'ont couvert que 30 % du budget prévu.

Le SENAE n'a jamais été en condition de travailler correctement et il n'a pas pu assumer ses responsabilités. De ce fait, la situation du réseau routier est maintenant grave.

L'entretien préventif n'est pas fait et même les routes sont potentiellement inondables à cause du mauvais état des systèmes de drainage des eaux. Les interventions sur le réseau routier ne se font que petit à petit en fonction des projets financés par le gouvernement ou les bailleurs de fonds.

Le SENAE travaille uniquement avec la "brigade d'intervention rapide" et n'utilise pas pour la mise en œuvre de projets routiers, d'entreprises privées comme établi par la loi.

Il semble que le personnel ministériel ne soit pas sensible aux problématiques relatives à l'entretien des routes et des pistes et n'a pas satisfait aux exigences de fonds (selon budget) présentées par le SENAE.
L'incapacité d'intervenir avant l'apparition des problèmes et l'insularité de São Tomé e Príncipe entraîne des coûts unitaires de réalisation et d'entretien des routes plus élevés que dans le reste de l'Afrique.

Comme déjà mentionné, il y a à São Tomé e Príncipe essentiellement trois organes qui travaillent dans le secteur routier: SENAE, INDES et le ministère de de l'agriculture, du développement rural et de la pêche. Certaines ONGs travaillent également de façon très superficielle sur certaines routes et pistes, surtout rurales.

**7 - Le Fonds routier**

**7.1 - Sources d'alimentation**

Le Fonds Routier a été crée par la loi "Decreto-Lei n° 19/94" , suite à la création du SENAE, avec pour objectif de lui fournir les instruments financiers pour accomplir sa mission.

Le Fonds devrait être alimenté par quatre sources:
- une coparticipation par les fonds de contrepartie proprement destinés;
- une coparticipation de la part de ENCO (Empresa Nacional de Combustiveis e Oleos) qui devrait y verser 10,10 dobras pour chaque litre de gasoil et essence vendue et ce mensuellement (montant indexable en fonction du prix du carburant);
- les vignettes automobiles, comme établi par la loi "Decreto-Lei n° 13/93";
- d'autres recettes qui pourraient lui être affectées légalement.

Plus spécifiquement, on peut dire que les points a) et d) sont laissés à la discrétion du ministère du plans et des finances, du ministère des travaux publiques, des infrastructures, des ressources naturelles et de l'environnement du gouvernement et d'autres intervenant (Etats etrangers ou ONGs), le point b) est calculé non plus comme impôt fixé par litre mais comme pourcentage sur le prix de vente (3,8 %) selon le tableau de l'annexe 16 et le point c) dépend du nombre de voitures enregistrées . Le Fonds est à disposition du SENAE pour la poursuite des tâches qui lui sont assignées.

**7.2 - Financement effectif au Fonds routier**

Des quatre sources prévues, le Fonds routier n'a, à ce jour, reçu que les financements de ENCO. Il n'a rien reçu du ministère du plan et des finances, bien qu'il ait été sollicité et le système de taxation des voitures n'a jamais marché.

L'étude a pu être faite seulement sur des données anciennes car l'expert n'a pas pu accéder aux données de 2000 et 2001. Celles de 1999 se référant uniquement aux dix premiers mois et avant avril 1998 ne constituent pas des données fiables.

Entre avril et décembre 1998, ENCO a versé au Fonds Routier un total de 269 038 298 dobras soit 29 893 144 dobras par mois. En 1999, 351 518 487 dobras ont été versés soit 29.293.207 dobras par mois. Il semble qu'en mai 1999 le gouvernement ait versé directement au SENAE 47 610 000 dobras sans transiter par le Fonds et c'est la seule intervention du gouvernement sur le SENAE.

Pour les années 2000 et 2001 on peut se rapporter seulement au flux monétaire du Fonds routier sans identification de la source et de la destination des capitaux. En 2000 il a reçu un montant de 643 968 078 dobras et en 2001 un montant de 860 022 418 dobras soit 53 664 006 et 71 668 534 dobras par mois.

Selon des données aléatoires, le Fonds a reçu à partir de 1995 des contributions financières de plus en plus élevées en passant de presque 65 000 000 dobras en 1995 à presque 860 000 000 dobras en 2001, avec une brusque augmentation en 1998 quand l'affectation des fonds a augmenté du 260 % par rapport à 1997 .

Il est important de préciser que les contributions de ENCO sont absolument insuffisantes par rapport aux besoins du Fonds. En plus, même si le trafic et le nombre de véhicules a augmenté, à cause de la dévaluation du dobra par rapport au dollar américain, la valeur nominale des contributions d'ENCO, dans les dernières années, a constitué une réduction de presque 4,10 % par an, plus l'inflation.

Le système de financement prévu par la loi précitée peut être efficient s'il est effectivement appliqué et si il est accompagné d'un bon système de prévision et de budgétisation annuelle et triennale pour prévoir les revenus et programmer les dépenses ainsi que les appels d'offres publiques.

Il est utile de préciser que si les contributions au Fonds routier ne sont pas garanties, le SENAE sera dans l'impossibilité d'exécuter ou d'allouer aux entreprises privées les travaux qui lui seront confiés. En conséquence, le système routier de São Tomé e Príncipe ne parviendra pas aux niveaux nécessaires pour garantir le développement espéré.

## 8 – Entreprises privées et le secteur de la construction

### 8.1 - Développement des initiatives privées

Plusieurs initiatives privées d'investissement se sont développées à São Tomé e Príncipe. Il y a maintenant plus de vingt petites entreprises de construction dans le secteur du bâtiment et six entreprises spécialisées dans le secteur routier.

Parmi les entreprises spécialisées dans le secteur routier, trois d'entre sont assez importantes à savoir :

a) SOLAR: créée en 1993, comprend 156 employés et facture près de 27 000 000 000 de dobras par an;

b) Constromé: créée en 1996, comprend 200 employées et facture approximativement entre 27 000 000 000 et 30 000 000 000 de dobras par an;

c) Socobrise: créée en 1996 de la privatisation d'une entreprise d'état, comprend 50 employés et réalise un chiffre d'affaires de 6 300 000 000 à 9 000 000 000 dobras par an.

Les entreprises susmentionnées sont situées dans la capitale (São Tomé) et sont en mesure de travailler sur tout le territoire national vu la dimension réduite de São Tomé e Príncipe.

Vu la condition fortement rurale de São Tomé e Príncipe et le bas niveau de revenu (1 100 USD par an/personne), on peut considérer qu'il ne sera pas difficile d'activer la formation des mini-entreprises de main-d'œuvre pour exécuter les travaux de manutention et d'entretien selon une distribution dispersée sur le territoire.

Un élément important dans l'évaluation de la potentialité de développement de petites et moyennes entreprises à São Tomé e Príncipe est le taux élevé d'alphabétisation (73 %, selon les chiffres de 1991) qui permettra une plus grande absorption de la formation visant au développement des capacités d'entreprise.

### 8.2 - Evaluation des potentialités

D'autres données importantes dans l'évaluation des potentialités du système de São Tomé e Príncipe de développer de petites entreprises dans le secteur de construction et entretien du réseau routier sont:

a) un taux de chômage de 28 % (chiffres de 1991);

b) la présence de 16,9 % (étude ADE de 1996) d'indépendants (artisans, commerçants, artisan et entrepreneurs);

c) un taux d'emploi dans le secteur de la construction et des travaux publics de 10 % (MPF est 1997) sur la totalité des travailleurs;

d) le fait que 47,9 % (chiffres de 1991) de la population soit employé dans le secteur privé.

Le prix très élevé des travaux routiers est dû, outre à la faiblesse du marché sur une île, au manque d'entreprises établies à São Tomé e Príncipe. On peut espérer que le volume de travaux augmentant, le nombre d'entreprises intéressées augmentera également, ce qui devrait entraîner une régulation des prix et une augmentation de l'emploi.

## 9 - Renforcement institutionnel et développement des PME

### 9.1 - Points d'insuffisance du SENAE

Suite à l'analyse du SENAE, du Fonds routier et du Réseau routier, nous pouvons résumer les points d'insuffisance comme suit:

a) Aucune ressource n'a jamais été affectée par le budget de l'Etat pour le Fonds routier;
b) Le SENAE n'a pas de compétence opérationnelle précise;
c) Le SENAE a une structure trop centralisée par rapport à des compétences territoriales décentralisées;
d) Le SENAE dispose d'une équipe trop nombreuse pour ce qui est des fonctions opérationnelles par rapport aux fonctions d'ordre plutôt stratégique et de programmation.

### 9.2 - Proposition de restructuration du SENAE

L'expert propose qu'une restructuration du SENAE et du secteur routier à São Tomé e Príncipe soit entreprise.

Le SENAE aurait à sa disposition un Fonds routier correctement alimenté par le budget de l'Etat. Tenant compte de ses disponibilités financières, le SENAE programmerait ses activités en établissant des prévisions et une planification annuelle et pluriannuelle en considérant quatre secteurs d'intervention:

a) Réhabilitation du réseau routier existant et nouveaux travaux;
b) Entretien programmé;
c) Entretien courant;
d) Interventions d'urgence.

L'organisation administrative responsable des opérations sur l'ensemble des routes nationales devrait remplir des missions clairement identifiées. Ces missions principales seraient les suivantes:

a) la supervision du secteur et la planification,
b) la programmation pluriannuelle ou annuelle des travaux,
c) le suivi technique et financier des réalisations,
d) l'avancement de la mise en œuvre,
e) le contrôle des résultats par rapport aux objectifs et établissement de comptes rendus.

Les réhabilitations initiales (ou les constructions) seront réalisées par des entreprises privées nationales selon l'importance du marché. Le financement en sera assuré par le budget de l'Etat, en général par l'intermédiaire de bailleurs de fonds avec assignation ponctuelle. L'utilisation des procédures d'assignation des travaux et le contrôle des travaux sera géré par le SENAE.

### 9.3 - Travaux d'entretien programmés par le SENAE

L'entretien programmé est en général mécanisé et déclenché par une constatation visuelle d'un certain niveau de dégradation et les travaux seront programmés par le SENAE en fonction de l'état général de la route.

Les opérations d'entretien seront réalisées par les entreprises qui gagneront les appels d'offres pour des contrats pluriannuels et chaque entreprise sera chargée de soigner l'entretien programmé pour une portion du réseau routier selon les directives et sous le contrôle du SENAE.

### 9.4 - Interventions

Les interventions seront accomplies par des équipes de main d'œuvre à structure sociétaire (coopératives, petites entreprises ...) qui seront chargées de constater les dégradations menaçant l'état de la route et à y remédier. En outre, elles auront la responsabilité d'en informer le SENAE afin qu'il prenne les dispositions nécessaires. Chaque équipe aura une section de route à contrôler et en sera responsable.

Les interventions d'urgence lourdes nécessitent l'utilisation d'engins de travaux publics pour être exécutées rapidement.

Ces interventions seront considérées comme part intégrante des contrats conclu avec les entreprises d'entretien programmé et courant et seront exécutées par des responsables du SENAE qui rendront disponibles les ressources nécessaires. Les couvertures financières seront garanties en partie par le SENAE et en partie par le budget de l'Etat en fonction de l'urgence.

### 9.5 - Tâches du SENAE

Le SENAE sera chargé de:

a) préparer et mettre au point les méthodologies d'exécution des travaux, établir des plans - types et des modèles de marchés aptes aux travaux à exécuter,

b) assurer le contrôle technique et financier et le suivi de l'exécution des travaux;

c) établir des comptes rendus mensuels d'activité. Ces comptes rendus devront permettre de suivre l'avancement des programmes et de détecter les problèmes susceptibles d'apparaître,

d) être en contact permanent avec les districts et centraliser les demandes d'interventions,

e) établir un programme trimestriel des travaux d'intervention localisée,

f) assurer l'appui technique et la formation de base des équipes des PME en charge du petit entretien des routes rurales,

g) proposer les projets de programmation annuelle des travaux d'entretien et les estimations des moyens correspondants,

h) rendre compte régulièrement de l'avancement des programmes, des actions menées et de l'atteinte des objectifs.

Pour conclure, cette nouvelle structure nécessiterait d'une refonte complète au niveau du personnel. La "Direction des équipements et des véhicules", la" Direction matériels et la sécurité" disparaîtraient complètement. La "Direction des travaux et interventions" sera quant à elle réduite au seul personnel nécessaire à la planification et au contrôle des travaux et chargée de la préparation des méthodologies des travaux et à la formation des équipes des PME. Par contre, il faudra prévoir une légère augmentation des ressources humaines au sein de la direction administrative et financière pour faire face à une complexité accrue des rapports dans des domaines plus variés.

# Annexe III – Indicateurs d'impact et de résultat

Des indicateurs de performance sectoriels sont proposés ci-après pour le secteur retenu pour les interventions du 9ème FED. Ces indicateurs constitueront des engagements du gouvernement à l'issue de leur adoption formelle dans le cadre d'un ensemble d'indicateurs du DSRP.

Il s'agit de:

- dotations budgétaires en crédits de paiement du Fonds routier (en fonction des besoins financiers du programme annuel de travaux d'entretien par rapport aux recettes propres du Fonds routier);
- état de circulation normale du réseau routier prioritaire (réseau prioritaire et pourcentage à atteindre annuellement à définir, enquêtes et audits externes pour vérification);
- participation croissante, jusqu'un maximum de 90 % du total des interventions, de la société civile santoméenne (secteur privé/PME, organisations/associations, etc.) à la réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'entretien du réseau routier;
- amélioration du coût moyen unitaire des travaux d'aménagement.

# Annexe IV – Brève description du processus de programmation

Conformément au schéma prévu pour la programmation du 9ème FED, la "Stratégie de coopération" a été le fruit du dialogue entre les acteurs- étatiques et non étatiques: administration, société civile et secteur privé, Etats membres, bailleurs de fonds et la Commission.

## 1. Ordonnateur national et délégation de la Commission européenne

Des échanges ont eu lieu entre les services de l'ON et la délégation dès les derniers mois de l'an 2000. Un premier projet de la stratégie de coopération a été élaboré en janvier 2001.

## 2. Concertation avec les Etats membres et les autres bailleurs de fonds

Le projet de stratégie a été présenté aux Etats membres présents sur place et à la coordination locale du système des Nations unies au cours d'une réunion organisée par la CE le 8 mars 2001. Après les amendements du cas, le document à reçu l'approbation des participants (voir PV de la réunion en annexé). Les Etats membres et les bailleurs non résident ont été contactés directement par la délégation de la CE à Libreville.

## 3. Réunion de concertation avec la société civile et le secteur privé

Ce projet de stratégie a été présenté à la société civile et au secteur privé en mars 2001. Au cours d'une réunion entre toutes les parties (société civile, secteur privé, gouvernement et CE) qui a eu lieu le 20 mars 2001 sur invitation conjointe ON/CE, le projet de stratégie a reçu l'approbation générale (voir PV de la réunion en annexe).

# Annexe V – Dépenses moyennes par tête du ménage, par localisation géographique et par sexe du chef de ménage

## 6.1 Dépenses moyennes par tête du ménage et localisation géographique

Le tableau suivant présente la distribution des dépenses moyennes par tête du ménage suivant le lieu (district/région) et le milieu de résidence. Sur le plan du milieu de résidence, on observe une différence significative entre les milieux urbain et rural. La dépense moyenne par tête en milieu urbain s'établit à 4 440 832 dobras contre 3 369 321 dobras en milieu rural. Mais, si l'on considère le lieu de résidence, les disparités sont encore plus grandes. Globalement, la dépense moyenne par tête décroît au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la capitale São Tomé. En effet, le district d'Agua Grande, qui comprend la capitale du pays, présente la dépense moyenne par tête du ménage la plus élevée, 4 930 272 dobras/an, suivi du district de Mé-Zochi et du district de Pagué. C'est dans le district de Caué que la dépense moyenne par tête du ménage est la plus faible.

*Distribution des dépenses moyennes par tête suivant le lieu et milieu de résidence*

| District/Région | DMPT Milieu Urbain | DMPT Milieu Rural | DMPT Ensemble |
|---|---|---|---|
| Lemba | 2 886 609 | 3 173 111 | 3 074 206 |
| Lobata | 3 125 221 | 3 724 358 | 2 819 916 |
| **Région Nord** | **3 027 956** | **2 893 941** | **2 928 658** |
| Agua Grande | 4 893 856 | 5 371 206 | 4 930 272 |
| Mé-Zochi | 3 701 836 | 3 553 427 | 3 608 396 |
| **Région Centre** | **4 679 614** | **3 883 343** | **4 463 184** |
| Cantagalo | 3 261 650 | 3 599 773 | 3 524 761 |
| Caué | 2 440 121 | 2 260 690 | 2 300 336 |
| **Région Sud** | **3 033 547** | **3 226 569** | **3 183 796** |
| Pagué | 4 554 857 | 3 146 382 | 3. 599 925 |
| **Région Principe** | **4 554 857** | **3 146 382** | **3 599 925** |
| **Ensemble** | **4 440 832** | **3 369 361** | **3 957 926** |

Dépenses moyennes par tête du ménage et selon le sexe du chef de ménage

La dépense moyenne par tête suivant le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence est donnée au tableau suivant. Quel que soit le milieu de résidence, la dépense moyenne par tête est plus élevée dans les ménages dont le chef est de sexe masculin. Pour ce qui concerne les ménages dont le chef est de sexe féminin, on note une différence très nette entre les ménages urbains et les ménages ruraux. En effet, cet indicateur s'établit à 4 031 921 dobras en milieu urbain contre 3 133 137 dobras en milieu rural.

*Distribution des dépenses moyennes par tête des ménages suivant le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence*

| Sexe du chef de ménage | Milieu urbain | Milieu rural | Ensemble |
|---|---|---|---|
| Masculin | 4 669 726 | 3 465 737 | 4 096 452 |
| Féminin | 4 031 921 | 3 133 137 | 3 673 768 |
| **Ensemble** | **4 440 832** | **3 369 361** | **3 957 926** |

## ANNEXE 06

## Programme d'investissement public

## extrait de :

Relatòrio Final

« Carta politica para o sector de infra-estruturas »

Instituto para o desenvolvimiento econòmico e social

Republica Democratica de Sao Tomé e Principe

MAIO 2000

| | | Custo total (USD * 10^3) | Programação | | | | | Financiamento assegurado (%) | Falta de Financiamento |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | Antes de 2000 | 2000 | 2001 | 2002 | Depois 2002 | | |
| Cap-1 | Projecto de Estradas | 30 539,19 | 3 270,30 | 13 190,49 | 9 312,40 | 4 766,00 | - | 61% | 11 910,28 |
| Cap-2 | Portos | 4 830,00 | - | - | 1 950,00 | 2 680,00 | 200,00 | 0% | 4 830,00 |
| Cap-3 | Aeroportos | 2 256,70 | - | 1 056,70 | 300,00 | 400,00 | 500,00 | 34% | 1 489,42 |
| Cap-4 | Habitações | 8 486,00 | 991,00 | 3 496,95 | 2 340,05 | 658,00 | 1 000,00 | 61% | 3 309,54 |
| Cap-5a | Água | 16 610,54 | 817,05 | 3 415,29 | 8 259,87 | 2 716,23 | 1 402,09 | 92% | 1 328,84 |
| Cap-5b | Saneamento | 5 702,10 | 9,10 | 2 175,00 | 1 128,00 | 540,00 | 1 850,00 | 53% | 2 679,99 |
| Cap-6 | Energia | 42 850,00 | 3 370,30 | 8 557,34 | 6 349,86 | 7 072,50 | 17 500,00 | 60% | 17 140,00 |
| Cap-7 | Telecomunicações | 3 214,55 | 1 255,76 | 933,16 | 1 025,63 | - | - | 0% | 3 214,55 |
| Cap-8 | Equipamento Urbano | 2 962,08 | - | 854,83 | 1 857,25 | 250,00 | - | 0% | 2 962,08 |
| Cap-9 | DOTMA | 6 615,00 | - | 315,00 | 1 380,00 | 3 680,00 | 1 240,00 | 0% | 6 615,00 |
| Cap-10 | Laboratório de Engenharia | 1 300,00 | - | 320,00 | 780,00 | 200,00 | - | 0% | 1 300,00 |
| | TOTAL | 125 366,16 | 9 713,52 | 34 314,76 | 34 683,06 | 22 962,73 | 23 692,09 | 54,71 | 56 779,71 |

# Infra-estruturas - Matriz Resumo

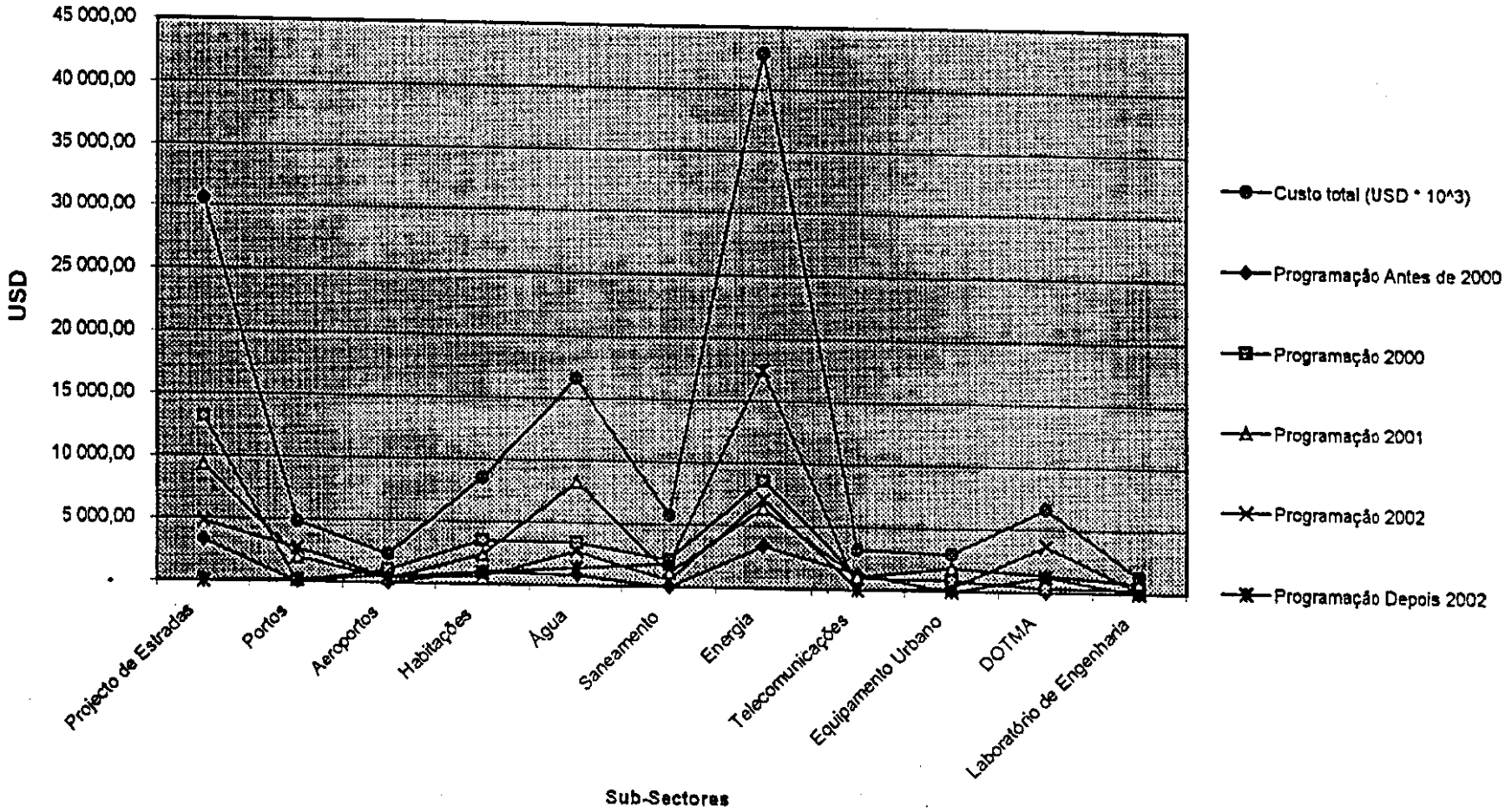

**ANNEXE 07**

## Projets et Financements

**extrait de :**

Relatòrio Final

« Carta politica para o sector de infra-estruturas »

Instituto para o desenvolvimiento econòmico e social

Republica Democratica de Sao Tomé e Principe

MAIO 2000

## Total dos projectos identificados para o proximo triénio

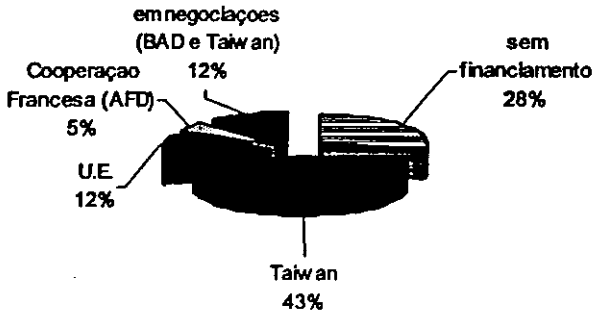


## Total dos projectos identificados para o pròximo triénio - 1^ Prioridade

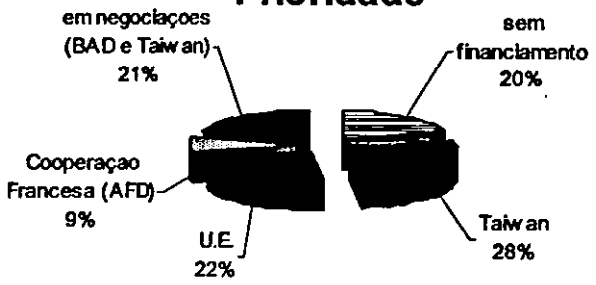


## Total dos projectos identificados para o pròximo triénio - 2^ Prioridade

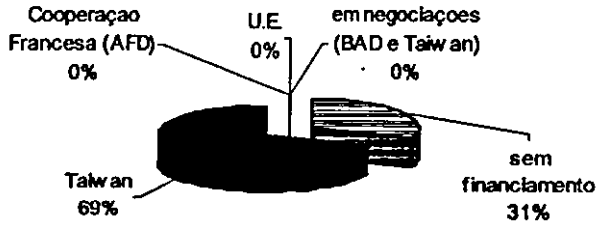


## Total dos projectos identificados para o pròximo triénio - 3^ Prioridade

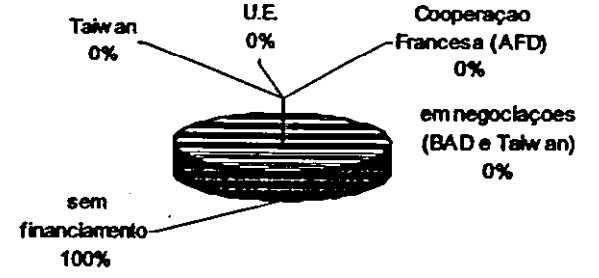

## Quadro 1.6 – Entidades financiadoras dos projectos

| Financiadores | Montante (US$) |
|---|---|
| Projectos com financiamento da Cooperação Francesa (AFD) | 1,495 13 |
| Projectos com financiamento da União Europeia | 3,603.69 |
| Projectos com financiamento de Taiwan | 13,483.17 |
| Projectos sem financiamento | 6,410.70 |
| Projectos em negociações (BAD e Taiwan) | 3,546.30 |
| Total | 30,539.19 |

## Situação do Financiamento
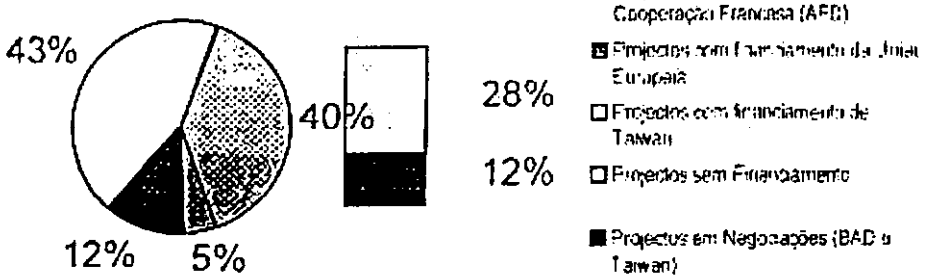
Distribuição percentual dos financiamentos de projectos